ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

Division de la Coordination Économique et du Plan

PLAN BIENNAL D'EQUIPEMENT 1958-1959

RAPPORT GÉNÉRAL

de la

COMMISSION CENTRALE D'ÉTUDES ET DE FINANCEMENT

présenté par

Monsieur le Vice - Président du Conseil

Ministre de l'Economie Nationale et de l'Agriculture

au

CONSEIL SUPERIEUR DU PLAN

8320

Juin 1958

S O M M A I R E

INTRODUCTION : Caractéristiques de la situation en matière d'équipement public au terme du 2ème plan quadriennal.

TITRE I : OBJECTIFS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN BIENNAL

TITRE II : LE PROJET DE PLAN 1958 - 1959
Analyse des projets d'équipement

Chapitre I - Agriculture
II - Hydraulique
III - Communications
IV - Secteur énergétique, industriel et commercial
V - Habitat
VI - Equipement culturel et Social
VII - Equipement administratif

TITRE III : TABLEAUX DE FINANCEMENT

I - Récapitulation des investissements prévus au titre du Plan Biennal 1958-1959

II - Moyens de financement du Plan Biennal 1958 - 1959.

08320

23 JUL 1968

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE
CENTRAL LIBRARY AND
DOCUMENTATION BRANCH

PLAN D'EQUIPEMENT 1958 - 1959

Secteur Public

* * * *

I N T R O D U C T I O N

CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION EN MATIERE D'EQUIPEMENT PUBLIC

au terme du

2ème Plan Quadriennal

* * *

I N T R O D U C T I O N

CARACTERISTIQUES DE LA SITUATION EN MATIERE D'EQUIPEMENT PUBLIC au terme du 2ème PLAN QUADRIENNAL

I. Les objectifs du plan 1954-1957 et leur adaptation aux nouvelles circonstances politiques.

La réalisation des objectifs du plan 1954-1957 devait permettre l'expansion économique et notamment l'expansion de la production agricole.

L'expansion économique était jugée nécessaire en raison de la situation démographique, du niveau de vie de la majorité de la population et de l'état de la balance des comptes.

Une place toute particulière devait être réservée au secteur agricole dont les possibilités de développement pouvaient permettre de répondre aux besoins nés de l'accroissement démographique, de garantir une amélioration des conditions de vie et de favoriser une expansion industrielle durable basée sur une structure saine et un large marché intérieur ; l'augmentation du revenu national et l'élévation générale du niveau de vie dépendant directement de l'accroissement du revenu d'un hectare de terre détenu par le fellah.

L'adaptation de ces objectifs aux nouvelles circonstances politiques s'est traduite par une plus grande importance des dépenses d'équipement administratif et des dépenses d'équipement de rentabilité incertaine mais permettant l'emploi accru de la main d'oeuvre.

A - Dépenses d'équipement administratif

Sous le régime du Protectorat, le renforcement des services chargés du maintien de l'ordre a entraîné des dépenses importantes. Ces charges se sont accrues depuis l'indépendance et il s'y est ajouté des dépenses nouvelles correspondant aux nouvelles structures politiques et administratives, bien qu'une bonne partie de demandes, souvent légitimes, ait été ajournée pour des raisons spécifiquement financières.

En fait, 8,4 milliards de francs ont été consacrés de 1954 à 1957 à l'équipement administratif. Encore faut-il préciser que ce chiffre est inférieur à la réalité puisque certaines dépenses d'équipement des services sont comprises dans les dépenses de secteurs économiques et sociaux et que, d'autre part, un étalement important des réalisations a été imposé aux administrations, les règlements ne devant intervenir qu'en 1958 et 1959.

B - Lutte contre le sous-emploi

Bien que certaines de ces dépenses aient été financées par des moyens extra-budgétaires, la charge en incombera dans la plupart des cas, au budget de l'Etat qui devra reprendre la presque totalité des amortissements et des intérêts. Il convient de souligner le danger de cette méthode qui aboutit à limiter les moyens d'action pour les années à venir et dont l'effet cumulatif doit être absolument évité.

Par voie budgétaire, la lutte contre le sous-emploi a conduit à retenir en priorité des travaux présentant un degré élevé d'utilisation de la main d'oeuvre et assurant autant que possible le maintien en activité des entreprises privées. Il en est ainsi, à titre d'exemple, des travaux routiers et des dépenses d'habitat.

Ainsi, les administrations dont "l'efficacité" en matière de consommation de crédits était plus grande, que d'autres, ont été favorisées.

Par voie extra-budgétaire, si l'on excepte les travaux effectués dans le cadre des collectivités régionales et locales dont la rentabilité est douteuse, c'est dans le domaine des constructions de logements que l'effort a été le plus soutenu.

La situation réelle de l'industrie du bâtiment dans les centres urbains s'est donc trouvée artificiellement masquée en même temps qu'une masse de salaires relativement importante était distribuée dans les villes à un moment où les revenus des agriculteurs n'augmentaient pas considérablement et avaient même tendance à regresser avec la campagne agricole 1956-1957.

II. La situation actuelle en matière d'équipement public

L'infrastructure de la zone Sud a atteint un degré important de développement et bien que l'intégration de la zone Nord pose le problème de l'harmonisation de ce développement, on peut dire que, dans ce domaine, les objectifs du plan 1954-1957 ont été atteints.

Mais, l'expansion économique et plus particulièrement l'expansion de la production agricole recherchée par les promoteurs du plan 1954-1957 ne peut être considérée comme satisfaisante.

A - Infrastructure

Grâce en particulier aux efforts financiers consentis dans le cadre du 1er plan quadriennal, la zone Sud dispose aujourd'hui d'une infrastructure solide (ports, routes, chemins de fer, barrages, centrales électriques), à l'exception des régions orientales et méridionales dont les ressources minières sont appelées à être largement exploitées et où, par conséquent, un effort d'équipement routier devra être porté.

Par ailleurs, cette infrastructure demandera une extension progressive au fur et à mesure du développement général de l'économie.

Par contre, dans la zone Nord, l'équipement routier et l'équipement hydro-électrique sont nettement insuffisants, le premier souffrant par ailleurs d'un mauvais état d'entretien.

L'harmonisation du développement de l'équipement de base dans les deux zones constituera l'un des objectifs des futurs plans d'équipement.

B - Equipement agricole

Hormis la colonisation européenne et la grande propriété marocaine, l'agriculture souffre d'un sous-équipement flagrant, matériel et technique, qui explique l'insuffisance des rendements , la trés grande irrégularité de la production végétale selon les variations climatiques,et les aléas de la production animale.

La mise en valeur des terres est trés insuffisante, la politique des grands périmètres d'irrigation n'étant pas encore payante et n'intéressant qu'une médiocre partie du sol cultivable.

L'accent a été mis dans le passé sur la réalisation des ouvrages de grande hydraulique. Il importe maintenant de concentrer les efforts sur la mise en valeur des terres de grandes cultures ou des terres irrigables et sur l'amélioration de la production animale, ce qui suppose une politique agricole audacieuse et coordonnée. L'opération-labour constitue un élément appréciable de cette nouvelle politique qui se doit d'être au service avant tout des fellahs, peu favorisés jusqu'ici par les investissements publics.

C - Hydraulique

Le potentiel hydraulique du Maroc permettrait, selon les techniciens d'envisager l'irrigation de près d'un million d'hectares :

- 200.000 hectares d'irrigations "au fil de l'eau" à partir des sources et des oueds
- 50.000 hectares par pompages dans les nappes souterraines
- 700.000 hectares utilisant les réserves des barrages d'accumulation.

Si les deux premières possibilités sont largement utilisées et posent simplement des problèmes d'aménagement d'installations sommaires et souvent trés anciennes, la troisième catégorie qui correspond aux "grands périmètres" est loin d'assurer du point de vue agricole, la rentabilité des investissements.

Les ouvrages de base actuellement existants (barrages et têtes-mortes) concernent 340.000 hectares et les grands canaux d'adduction dominent une surface de 110.000 hectares. Mais moins de 55.000 hectares sont équipés en canaux de distribution et à peine 40.000 à 50.000 hectares seulement sont effectivement irrigués dans les grands périmètres, le Haouz excepté.

D - L'équipement minier et industriel

L'Etat, par l'intermédiaire d'un établissement public dénommé Bureau de Recherches et de Participations Minières, prend une grande part dans les recherches minières d'intérêt national et participe à la mise en valeur des matières énergétiques (charbon et pétrole).

Par contre, à quelques exceptions près dont la plus notable est celle des phosphates, l'exploitation des minéraux non combustibles est le fait de l'initiative privée. De même, jusqu'ici, l'Etat n'a pas participé directement à l'équipement industriel du pays.

Cependant, l'industrialisation du Maroc qui s'avère être une nécessité impérieuse, exige une intervention de l'Etat dans le domaine de la protection douanière, des investissements et des débouchés.

L'hypothèque que constituait le régime douanier a été levée, il reste à prendre les mesures nécessaires pour élargir le marché intérieur et inciter les capitaux privés et publics à s'investir dans ces deux secteurs essentiels de l'économie nationale.

E - L'équipement culturel et social

1/ Equipement scolaire

Malgré les efforts financiers consentis par l'Etat dans le cadre du deuxième plan quadriennal, l'équipement culturel et social existant est encore loin de répondre aux besoins de la nation, surtout depuis l'intégration de l'ex-zone Nord.

Les effectifs scolaires de la zone Sud dans le primaire, le secondaire et le technique, sont passés de 308.000 élèves en 1953 à 459.000 en 1956. Cette progression s'est encore accentuée en 1957 : Au 10 Novembre 1957 l'ensemble des établissements scolaires du Maroc, à l'exclusion des établissements passés sous le contrôle de la Mission Culturelle française, totalisait un effectif de 670.000 élèves. Ce dernier chiffre comprend les effectifs de la zone Nord, évalués à 51.000 élèves.

La progression ainsi constatée a été rendue possible grâce à l'accroissement du rythme des constructions scolaires et, depuis l'indépendance, aux efforts accomplis bénévolement par le secteur privé.

2/ Formation technique et professionnelle

L'enseignement technique n'a malheureusement pas connu, au cours de cette période, une progression satisfaisante. A la date du 10 Novembre 1957, cet enseignement intéressait à peine 20.000 élèves, dont 13.500 élèves marocains, alors que les prévisions du 2ème plan quadriennal portaient sur 33.000 élèves fin 1957.

La progression des effectifs de la formation professionnelle accélérée (C.I.P., cours du soir et ateliers patronaux) est encore plus faible. Depuis 1950, date de sa création, la formation professionnelle accélérée n'a touché que moins de 6.000 travailleurs.

3/ Equipement sanitaire

Des efforts financiers considérables ont été consentis en faveur de l'équipement sanitaire au cours des dernières années, ce qui a permis de doter

l'ex-zone Sud d'une chaîne relativement importante de formations sanitaires ou cliniques. Le nombre de lits dans l'ensemble des formations et établissements hospitaliers est passé de 12.600 en 1953 à 15.900 en 1956, tandis que le nombre de journées d'hospitalisation a augmenté de 1.335.000 unités au cours de la même période.

Si donc l'équipement de la zone Sud paraît satisfaisant, du moins en ce qui concerne les grandes formations urbaines, par contre l'équipement de la zone Nord est notoirement insuffisant.

4/ L'habitat

De 1954 à 1957, le Service de l'Habitat a entrepris 20.512 logements de type économique, c'est-à-dire un nombre de logements sensiblement supérieur à celui enregistré pour la période 1945-1953.

L'accroissement du rythme des constructions réalisées par l'Etat se justifie eu égard d'une part aux besoins considérables qui restent à satisfaire, et d'autre part, au fait que la construction privée s'est ralentie notablement depuis 1954.

La Compagnie Immobilière Franco-Marocaine, société d'économie mixte qui construit des logements avec des fonds qui sont en grande partie d'origine publique, a réalisé depuis sa création 11.169 logements.

F - L'équipement administratif

Dans l'ensemble, le pays est doté d'une solide armature administrative qui ne demande plus qu'une extension progressive au fur et à mesure du développement de l'intervention de l'Etat dans le domaine économique et social.

Cependant, du fait de l'indépendance, l'Etat se trouve devoir assumer des tâches nouvelles (sécurité, justice, défense) qui requièrent l'équipement de nouvelles grandes administrations.

* * *

TITRE I

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

du

PLAN BIENNAL

* * *

T I T R E I

OBJECTIFS ET CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE
du
PLAN BIENNAL

*****

I. C'EST UN PLAN DE TRANSITION

Le Maroc a hérité d'une infrastructure économique conçue et exécutée selon les critères et les objectifs de plans précédents (1949-1953) et (1954-1957). Il s'agit pour le plan biennal d'apurer cette situation et d'amorcer de nouvelles orientations qui présideront à l'établissement du plan quinquennal, favirisant ainsi son élaboration, sa mise en oeuvre et son succès.

C'est en ce sens que la période des deux années que nous nous sommes fixés sera une période où les organismes du Plan s'attelleront aux études nécessaires et aux recherches indispensables afin de préparer des projets cohérents, répondant aux besoins du pays et dont la synthèse sera le Plan Quinquennal. Les objectifs de ce plan seront adaptés aux circonstances économiques et sociales nouvelles et devront permettre au pays d'accroître son revenu et sa production à un rythme plus important que par le passé.

Le plan biennal qui vous est présenté couvre cette période de transition. Il est conditionné par les programmes en cours et préjuge les programmes futurs. Cependant l'avenir économique du pays et qui visent à produire leur plein effet durant la période quinquennale 1960-1964. Ces orientations nouvelles peuvent être résumées comme suit :

- L'extension de l'intervention de l'Etat dans le secteur agricole pour briser la médiocrité du système économique du fellah, l'encourager à mieux exploiter ses terres et favoriser le développement de coopératives agricoles qui seront à même de gérer leurs propres biens. Cette intervention vise donc en premier lieu à initier le fellah à des méthodes de travail et de gestion plus modernes et plus rentables. Elle vise aussi à améliorer les moyens dont il dispose afin de lui permettre d'accroître ses productions.

- L'amorce d'une véritable industrialisation du pays grâce à la mise sur pied du Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles et à l'établissement d'une réglementation bien définie permettant l'implantation de nouvelles industries et l'encouragement des investissements de capitaux étrangers et nationaux dans le secteur industriel.

- Le développement de la formation professionnelle et technique - seule garante du succès des deux actions sus-mentionnées - devra se faire selon des conceptions bien étudiées et en parfaite coordination avec le développement des secteurs d'activité économique et sociale du pays.

II. OBJECTIFS DU PLAN BIENNAL

A - Définition des priorités

Les priorités qui ont dominé l'élaboration du programme biennal se dégagent de la situation actuelle de l'économie du pays et du bilan des réalisations du deuxième plan quadriennal (1954-1957).

Ce dernier plan, s'il a mis l'accent sur la nécessité de développer la production agricole grâce à la modernisation des modes d'exploitation des petits paysans, n'en a pas pour autant obtenu des résultats satisfaisants. D'autre part une importante partie des crédits dépensés fut consacrée à l'achèvement des grands travaux d'infrastructure entrepris dans le cadre du premier plan (1949-1952).

Au cours des années 1956 et 1957, la chute sensible des investissements privés dans le bâtiment et l'industrie a entraîné un sérieux ralentissement de l'activité économique et la mise en chômage d'une fraction importante des travailleurs. (En fait ce dernier phénomène correspondait à une accentuation du chômage proprement dit qui avait commencé à se manifester dès 1955).

La récolte 1957, si elle n'a pas été catastrophique, a été tout au moins largement inférieure aux résultats des années précédentes. De ce fait une diminution importante des revenus agricoles s'est produite en 1957, entraînant une baisse de la production intérieure et de la demande globale.

Cependant la conjonction des heureux effets de l'opération-labour 1957-1958 avec des conditions atmosphériques favorables permet d'augurer que la récolte 1958 sera meilleure.

Pour toutes ces raisons, la priorité est donnée dans le Plan Biennal (1958-1959) aux secteurs directement productifs, c'est-à-dire que les investissements de l'Etat seront sélectionnés en fonction de leur effet direct sur l'accroissement du revenu national.

Par ailleurs et compte tenu de ce que la formation professionnelle et technique fut presque totalement négligée au cours de la période passée, une action décisive de l'Etat s'impose dans ce domaine car son succès conditionne l'avenir économique et social du pays.

Les priorités sont donc les suivantes :

1) favoriser en premier lieu les secteurs directement productifs (Agriculture et industrie) et en particulier les actions destinées à rentabiliser à bref délai les lourds investissements de l'Etat effectués dans la grande hydraulique, par rapport à l'infrastructure et à l'équipement social ;

2) développer l'équipement culturel et social, (en particulier la formation des maîtres et la formation professionnelle et technique) par rapport à l'équipement administratif.

3) Enfin, réduire au strict minimum les investissements en équipement administratif qui ne présente aucun caractère productif.

B - Priorité aux secteurs directement productifs

1) Agriculture

Pour augmenter et stabiliser la production agricole, trois actions décisives seront entreprises : extension de l'opération-labour, rationalisation de l'élevage, développement de l'arboriculture et des plantations forestières.

a - L'opération-labour, entreprise sur 160.000 ha. en 1957-1958, doit s'étendre sur 1 million d'hectares en 5 ans, ce qui représenterait un peu moins du quart des surfaces ensemencées par les agriculteurs marocains.

Cette opération vise à réaliser, au moyen de tracteurs, certaines façons culturales que le fellah ne peut effectuer avec ses attelages d'animaux. L'amélioration culturale qui en résulte est en outre valorisée par l'apport d'engrais aux doses efficaces.

On escompte de cette double action, d'une part un relèvement sensible des rendements, d'autre part une stabilisation des superficies emblavées annuellement, étant donné que l'usage du tracteur affranchit le fellah de la servitude que lui impose le retour des pluies d'automne.

Il résultera donc de cette politique agricole visant directement l'amélioration de la production, une augmentation des revenus individuels et partant, le passage de nombre de petites exploitations au stade où l'épargne est possible.

C'est ce passage au stade de l'épargne qui, à son tour, permettra la modernisation vraiment réelle de l'exploitation individuelle, l'investissement en améliorations foncières et équipements de tous ordres, et finalement l'accroissement de l'emploi.

Outre les considérations techniques et économiques ci-dessus exposées et qui ont initialement inspiré l'opération-labour, cette opération doit tendre à fournir aux masses rurales d'ici quelques années, un objet valable à une structuration nouvelle, de nature coopérative.

Pour que l'effet psychologique de l'opération-labour se consolide par une modification du comportement des fellahs, il faut nécessairement l'accompagner d'un effort intense de vulgarisation et de crédit, en ce qui concerne notamment l'utilisation des engrais et des semences sélectionnées, l'amélioration des façons culturales et l'achat du petit matériel moderne indispensable.

L'action du crédit agricole doit être repensée et élargie pour jouer efficacement son rôle de soutien de la modernisation rurale, car l'accroissement des moyens mis en oeuvre directement par l'Etat pour agir sur la production n'aurait pas de sens s'il ne s'accompagnait pas d'une expansion et d'une adaptation de ce moyen naturel que constitue le crédit.

b - L'élevage, mérite une attention particulière des pouvoirs publics, étant donné son importance actuelle dans l'économie rurale.

Il s'agit essentiellement, par une politique éducative de longue haleine et par des efforts financiers soutenus, de permettre une meilleure alimentation du cheptel, de l'abriter contre les intempéries et d'améliorer les races. Les premières expériences d'amélioration de l'élevage auront lieu dans les centres de travaux où se déroule l'opération-labour.

c - L'arboriculture et le reboisement,

Dans le domaine de l'arboriculture, deux actions sont principalement envisagées : l'amélioration et le développement de la culture de l'olivier, ainsi que la reconstitution du vignoble du Rif.

D'autre part, bien que les actions de D.R.S. aient surtout porté jusqu'à présent sur des travaux dont la rentabilité n'apparaîtra qu'à très long terme, et ceci parce que ces travaux au Maroc sortent à peine de la phase expérimentale, l'accent sera mis dorénavant sur des travaux situés à l'intérieur du domaine de l'agriculture ou agissant directement sur ce domaine. C'est en raison de cette orientation de rentabilité directe, que les travaux figurant dans le Plan Biennal, occupent une place importante.

Selon les techniciens, l'érosion dégrade chaque année une quarantaine de milliers d'hectares, tandis que la restauration des sols entreprise par l'Etat ne porte annuellement que sur une quinzaine de milliers d'hectares. Il faut donc sensibiliser les populations à ce problème fondamental qui se pose dans tout le bassin méditerranéen et faire en sorte que le reboisement, la défense et restauration des sols soient l'oeuvre de toute la nation.

2) Hydraulique

Des investissements considérables ont été réalisés dans les grands périmètres d'irrigation. La première question à régler est celle d'arrêter les mesures nécessaires pour aboutir à la mise en valeur immédiate des parcelles dominées par les grands canaux d'adduction. L'une de ces mesures consiste dans une coordination plus étroite des actions entreprises par les services des Travaux Publics et de l'Agriculture, avec éventuellement une mise en commun de leurs moyens en personnel, en crédits et en matériel. Il sera alors permis d'espérer une meilleure exploitation des grands périmètres et une rentabilisation accrue des investissements lourds déjà effectués.

Par ailleurs et d'une manière générale, les travaux de petite et moyenne hydraulique qui réclament moins d'investissements et dont la rentabilité à court terme est plus assurée, ainsi que les aménagements superficiels des sols en vue d'une meilleure utilisation des eaux de ruissellement, devront être considérés comme prioritaires par rapport aux travaux de grande hydraulique.

Des propositions concrètes seront présentées dans la suite de ce rapport concernant les solutions du problème de liaison entre les divers services chargés de la mise en valeur des grands périmètres d'irrigation.

Cette mise en valeur devra être réalisée selon une hiérarchie établie en tenant compte de la qualité des sols, des équipements déjà réalisés et de la possibilité de rentabiliser un équipement au moindre coût.

3) L'Industrie

L'Etat peut jouer un grand rôle dans l'accélération du processus d'industrialisation :

- d'une part grâce au développement des conditions qui favorisent la naissance d'industries nouvelles. Ces conditions sont à la fois d'ordre économique, financier et institutionnel : développement de l'équipement de base, coût bon marché de l'énergie et des transports, organisation d'un système de crédit industriel et d'une fiscalité sélective, priorité à l'importation de biens d'équipement industriel, protection de l'industrie locale etc...

- d'autre part grâce à une participation directe au financement d'entreprises industrielles, en particulier dans le secteur des industries de base.

Dans le cadre du plan biennal deux actions seront poursuivies :

a - Encouragement aux industries privées par la voie d'exonérations fiscales permanentes (droits de douane) ou temporaires dans le cadre d'un dahir définissant la politique d'encouragement aux investissements privés.

b -Lancement du Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles qui interviendra dans tous les cas où l'action directe de l'Etat doit se conjuguer avec les initiatives privées.

Il faut souligner à cet effet que l'Etat n'entend point se substituer à l'entreprise privée pour développer l'industrie mais qu'il désire promouvoir une action effective et créer les conditions qui permettraient un accroissement sensible des investissements privés dans ce secteur.

Un des déséquilibres fondamentaux de l'économie nationale reste la faiblesse des moyens de transformation des matières premières, surtout des produits du sous-sol, alors que le volume de leur extraction est extrêmement important. A l'état brut, la production minière représente déjà plus de 6 % du produit intérieur. Si elle était transformée sur place, la contribution de sa valeur ajoutée à la formation du produit intérieur serait largement multipliée.

De plus, ce processus entraînera nécessairement le développement de nombreuses industries annexes.

Par ailleurs, depuis la réforme du tarif douanier, de grandes possibilités d'extension s'offrent aux industries qui fabriquent des biens de large consommation pour le marché intérieur, avec des matières premières et des produits semi-finis d'origine locale ou importés.

L'élargissement progressif du marché consécutif à l'action de modernisation rurale doit normalement faciliter l'écoulement des productions nouvelles.

Donc en première analyse, les industries suivantes seront encouragées :

1) Industries de base :

a) Sidérurgie et ferro-alliage, extraction et production des matières premières favorisant le développement de cette industrie.

b) Grande industrie chimique minérale à l'exclusion de l'Air Liquide et extraction des matières premières favorisant le développement de cette industrie.

c) Recherche, production et raffinage des substances énergétiques minérales.

d) Constructions navales.

2) Industries de valorisation de matières premières d'origine marocaine :

a) Transformation des minerais et production des matières premières favorisant le développement de ces industries.

b) Traitement de l'alfa, du liège, et valorisation de produits agricoles suivant des techniques nouvelles : industrie de la cellulose et ses dérivés.

3) Industries de biens de consommation essentiellement destinés au marché intérieur :

a) Industries textiles

b) Raffinage de sucre

c) Fabrication de produits pharmaceutiques

d) Industries de montage apportant une valorisation suffisante, compte tenu des possibilités d'approvisionnement par l'industrie locale.

C - Infrastructure et Energie

a) Communications :

Dans le cadre des deux plans quadriennaux (1949-1953) et (1954-1957), ce secteur a été largement développé. Pour les routes et chemins tertiaires, les ports, les chemins de fer, les transmissions et l'infrastructure aéronautique, il a été dépensé près de 70 milliards de francs de 1949 à 1957.

Le gros effort ainsi consenti par l'Etat a permis de doter le pays d'un solide réseau routier, de ports suffisamment équipés pour faire face au considérable accroissement du trafic intervenu au cours de la période décennale écoulée, et d'une armature de transmissions solidement implantée sur l'ensemble du territoire.

Cette infrastructure simple, mais solide, ne demande plus qu'une extension progressive au fur et à mesure du développement général de l'économie.

Cependant l'exploitation des ressources des zones Nord et méridionale est conditionnée par l'implantation d'une infrastructure adéquate qui reste à créer.

Dans le cadre du plan biennal, les travaux intéressant l'ex-zone Nord sont considérés comme prioritaires et ceux relatifs à la zone minière méridionale seront entrepris au cours du plan quinquennal.

D'autre part les nécessités de l'expansion agricole imposent l'extension du réseau des chemins tertiaires ; un important programme de construction de ces routes sera appliqué au cours de la période 1958-1959.

En conséquence, deux priorités se dégagent :

- la zone Nord
- les chemins tertiaires

Dans la période actuelle, l'extension du réseau de routes principales et secondaires de l'ex-zone Sud ne présente pas un caractère de priorité absolue. Les investissements réalisés dans ce domaine n'ont qu'un effet indirect et à long terme sur l'accroissement du revenu national, et du point de vue de l'emploi de la main-d'oeuvre ne représentent qu'une possibilité limitée de résorption du chômage. Ainsi au cours de l'année 1957 la moyenne d'ouvriers employés à ces travaux a été de 4 à 5.000 par mois.

Mais un volume relativement important de travaux routiers sera maintenu au cours de 1958 et 1959, compte tenu de la nécessité d'achever les programmes entrepris dans le passé et de continuer à soutenir l'effort de lutte contre le chômage et le sous-emploi.

Pour ce qui est des ports, le volume prévisible de l'augmentation du trafic au cours des deux années à venir ne nécessite pas le lancement de grands travaux neufs d'équipement portuaire.

Seul le port de Casablanca fera l'objet d'un programme d'extension en courte période, les autres ports de l'ex-zone Sud étant actuellement en état de répondre à un trafic global deux fois plus important.

Les ports de l'ex-zone Nord sont en général axés sur la pêche et leur trafic commercial est faible. Il suffira d'apporter à leurs installations des améliorations limitées au cours de 1958-1959.

Cependant au cours de cette période de transition, le problème portuaire dans son ensemble sera mis à l'étude en particulier en fonction des possibilités d'industrialisation du Nord-Est et Sud-Ouest du pays.

Dans le domaine des télécommunications, à l'exception de la zone Nord, où une Société concessionnaire se charge de cette activité, les travaux seront limités à l'achèvement des installations en cours; de nouveaux équipements si justifiés soient-ils sont pour l'instant incompatibles avec les possibilités financières de l'Etat.

b) Energie

Le problème de l'extension de la capacité de production d'énergie électrique ne se pose pas pour les années 1958-1959.

Il existe actuellement une marge de 30 % entre les possibilités de production des ouvrages existants et le volume de la consommation.

La recherche de gisements nouveaux de gaz, de pétrole et de charbon est du ressort du Bureau de Recherches et de Participations Minières et de la Société Chérifienne des Pétroles. Les programmes établis, qui seront financés sur des fonds propres de ces établissements correspondent à la fois à la possibilité d'utilisation des moyens matériels et aux résultats des reconnaissances géologiques préalables actuellement terminées.

Toutefois, l'étude du problème énergétique est d'ores et déjà amorcée et se poursuivra au cours de 1958 et 1959 en fonction de l'industrialisation du pays.

D - Equipement culturel et social

Compte tenu d'une part de la limitation des ressources disponibles pour financer le plan et d'autre part de la priorité accordée aux secteurs de la production, le Conseil Supérieur du Plan et le Gouvernement sont appelés à prendre des décisions graves dans le domaine de l'équipement culturel et social.

1) Enseignement technique :

Il constitue un des goulots d'étranglement non seulement pour la mise en oeuvre du futur plan quinquennal, mais encore et de façon plus générale pour l'expansion économique du Maroc.

Beaucoup plus qu'un problème d'investissements, c'est un problème de cadres qualifiés pour assurer l'enseignement et de réforme des méthodes, car il semble, en première analyse, "qu'à vouloir trop bien faire, on n'a pas fait grand'chose".

Il faut donc repenser les problèmes de formation technique, en recherchant les premières années des solutions quantitatives même si cela doit se réaliser pendant toute une période d'adaptation au détriment de la qualité.

Les formules envisagées seront d'ailleurs sans doute moins onéreuses et plus productives que celles qui consistent à créer dans l'immédiat des collèges techniques modernes ou des centres d'apprentissage bien outillés dispensant un enseignement de qualité à un nombre très réduit de jeunes gens.

Dans les villes, on pourrait imposer (ou persuader les patrons) à chaque entreprise industrielle, une école ou un atelier d'apprentissage fonctionnant avec l'aide de l'Etat, à condition que l'on développe simultanément une campagne psychologique en faveur des métiers techniques.

Dans les campagnes, chaque vulgarisateur, chaque moniteur, qu'il relève des services agricoles ou de la C.T.A., devrait se doubler d'un éducateur soit qu'il exerce son action dans le cadre des classes rurales, soit qu'il crée de petites écoles réduites en utilisant les locaux de fortune et surtout les terres où s'exerce son activité.

Cette rationalisation nécessaire constitue la tâche primordiale de la Commission de coordination récemment créée sous l'égide du Comité Social Interministériel. En attendant que de nouvelles formules, requérant des investissements nouveaux, soient mises au point, les réformes indispensables devront essentiellement s'effectuer à l'aide des équipements actuellement existants, et quelques constructions nouvelles jugées indispensables.

2) Enseignement général

Le Ministère de l'Education Nationale répondant au désir légitime de la population a accru notablement, depuis deux ans, le rythme de scolarisation et désirerait, dans le cadre du Plan biennal, accentuer ce rythme afin de résorber rapidement l'analphabétisme qui sévit dans la population d'âge scolaire.

Certes, bien que la rentabilité économique des investissements scolaires ne soit pas immédiate, il importe pour l'avenir de la Nation que l'instruction et l'éducation soient dispensées au plus grand nombre possible de citoyens.

La réalisation d'un vaste programme de scolarisation se heurte cependant à une objection fondamentale : la pénurie d'instituteurs nationaux possédant une solide formation pédagogique.

Il ne paraît pas normal, dans un domaine aussi essentiel que l'enseignement, de pallier cette insuffisance de maîtres qualifiés en faisant appel au concours massif soit d'instituteurs étrangers soit de maîtres suppléants qui manquent souvent de formation pédagogique. Ajoutons que sauf création de nouvelles ressources fiscales qui grèveraient lourdement l'économie, le budget ordinaire est incapable de supporter annuellement un accroissement par trop considérable des charges de fonctionnement de l'enseignement qui représentent plus de 40 % du montant des investissements réalisés.

C'est pourquoi le projet de Plan biennal met l'accent avant tout sur la formation des maîtres et réduit le rythme de la scolarisation primaire à un niveau compatible avec les nécessités financières et les possibilités de formation des maîtres.

Pour pallier les inconvénients momentanés d'une pause dans l'enseignement primaire, il serait souhaitable que des campagnes massives d'éducation de base soient organisées au profit des adultes et des enfants non scolarisés.

3) Santé

Comme pour l'enseignement, les problèmes posés par ces investissements sont d'ordre financier. Il serait inconcevable que de nouveaux équipements fussent

effectués, alors que les crédits permettant l'entretien et le fonctionnement normal des services existants sont tout juste suffisants.

L'effort en 1958 et 1959 doit donc porter sur l'achèvement des installations entreprises en zone Sud, sur l'équipement de la zone Nord et à l'intérieur de la zone Nord sur les réalisations du type salles de visite, infirmeries, plutôt que sur la création de grands hôpitaux.

4) Habitat

Pour des raisons sociales évidentes, notamment la nécessité de favoriser l'emploi dans la construction et les activités annexes, le secteur de l'habitat gardera encore une place importante dans les investissements publics.

Cependant, il faudra éviter une augmentation trop sensible du patrimoine immobilier de l'Etat, qui nécessite des frais considérables d'entretien et de gestion.

Grâce aux efforts des Services responsables, une nouvelle politique s'élabore en matière d'habitat et doit se concrétiser :

- par l'aménagement des lotissements économiques dans les centres urbains,
- par l'accentuation des aménagements d'équipement rural afin de cristalliser une vie économique et sociale dans les petits centres et constituer autant de points d'attraction propres à enrayer l'exode rural ;
- par la recherche de nouvelles formules de crédit permettant la construction privée à des individus possèdent peu de ressources mais recherchant une habitation modeste.

E - Equipement administratif

Aujourd'hui le pays se trouve doté d'une armature administrative relativement solide.

Le caractère improductif des investissements réalisés dans ce secteur n'a pas besoin d'être souligné, face à la nécessité de développer en priorité les secteurs directement productifs dans lesquels l'investissement public doit permettre d'obtenir un accroissement de la production ou susciter des créations nouvelles de moyens de production.

Cependant le report d'année en année depuis 1955 de la consolidation d'engagements de l'Etat pour les constructions incombant aux services civils se traduira inévitablement par un accroissement des programmes que l'intérêt économique ne justifie pas.

En tout état de cause, toute proposition de dépense d'équipement administratif qui ne s'imposerait pas inéluctablement doit être rigoureusement écartée.

III. LES CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE DU PLAN BIENNAL

A - Les moyens en personnel

Le délai de deux ans avant l'entrée en vigueur du plan quinquennal doit être mis à profit pour faire de l'administration et des organismes parapublics un outil souple et efficace de la politique économique et sociale de l'Etat.

Une enquête sur nos besoins actuels et nos possibilités en cadres administratifs et techniques sera entreprise dès que possible.

Il est probable que cette enquête révélera la nécessité de procéder à une réforme administrative d'envergure, dont les modalités apparaissent actuellement comme étant les suivantes :

1) Compression des services pléthoriques à l'échelon inférieur et fusion des services peu fournis en agents à l'échelon moyen, chaque fois que cela se révélera nécessaire.

2) Séparation nette aux échelons supérieurs entre les services chargés de la conception et ceux qui sont responsables de la gestion.

3) Coordination permanente des services des différents départements ministériels qui participent à la conception et à l'exécution de la politique économique et sociale de l'Etat.

Dans l'immédiat, face à la pénurie de cadres techniques, il faut réaliser la concentration des moyens existants pour assurer plus d'efficacité à l'intervention des pouvoirs publics dans des secteurs vitaux de l'économie nationale.

Le Gouvernement a mis au premier plan de ses préoccupations la question de la formation professionnelle et technique.

Dans ce domaine une politique de "masse" nécessitant moins de compétence technique spécialisée pour une action plus générale de moindre qualité spécifique sera recherchée.

A cet effet, une Commission de Coordination groupant les représentants des Ministères intéressés et des syndicats ouvriers et patronaux a commencé ses travaux. Elle doit plus spécialement travailler à l'étude des besoins et des moyens de formation (dont la réforme de l'enseignement technique) en fonction de la politique de l'emploi et de la planification économique,

B - Les moyens techniques

Compte tenu de la diminution des effectifs, les moyens matériels à la disposition des administrations pour l'exécution des travaux en régie sont certainement suffisants et ne posent que les problèmes habituels et normaux d'entretien et de renouvellement.

Les entreprises privées ne posent pas de problèmes particuliers dans les centres urbains ni pour les chantiers où elles ont l'habitude de passer des contrats avec les services techniques.

En milieu rural il faudra utiliser au maximum les petites entreprises marocaines qui pourront assez rapidement remplacer les entreprises européennes qui se sont déplacées, pour peu que les services techniques se mettent à leur portée lors de la passation des contrats.

C - Les moyens financiers

L'ampleur des moyens financiers est conditionnée à la fois par le montant des concours extérieurs que l'on pourra réunir et leur affectation, et par la capacité d'utilisation des crédits pendant une période déterminée. De toute façon, elle est limitée par la charge que fait peser sur le budget ordinaire tout nouvel emprunt.

Cependant l'affectation au budget d'équipement des dividendes de L'Office des Phosphates permettra de diminuer le montant des emprunts nécessaires à la couverture des dépenses d'équipement.

La question de la souplesse d'exécution a été soulevée à maintes reprises, en mettant en cause chaque fois le contrôle budgétaire.

Les formules d'exécution sont cependant suffisamment souples; c'est leur application qui ne l'est pas.

Avant tout, il faut :

- améliorer les transmissions,
- généraliser les délégations de signatures sur la base des programmes d'emploi préétablis des travaux prévus au plan.

Mais il ne saurait être envisagé de donner un "blanc-seing" aux utilisateurs de crédits, un contrôle de l'emploi étant indispensable pour s'assurer de la conformité des opérations entreprises avec les prévisions du Plan et éviter les abus et les gaspillages.

Pour ce qui est du problème posé par le crédit, il touche deux domaines:

- d'une part le système actuel du crédit agricole sera adapté aux besoins réels de l'expansion agricole en corrélation avec l'accroissement des moyens mis en oeuvre par l'Etat pour agir directement sur la production et la modernisation rurale; en particulier le soutien aux investissements devra connaître une extension proportionnée aux besoins,
- d'autre part, parallèlement aux mesures envisagées pour encourager les investissements dans le secteur industriel (détaxation de biens d'équipement, exonérations fiscales, etc...), il devient indispensable d'envisager la mise sur pied d'institutions spécialisées de crédit, qui puissent répondre aux besoins de l'industrialisation du pays, à l'instar de ce qui s'est récemment fait dans de nombreux pays insuffisamment développés.

* * *

T I T R E II

LE PROJET DE PLAN 1958 - 1959

Analyse des Projets d'Equipement

* * *

CHAPITRE I

A G R I C U L T U R E

* * *

CHAPITRE I

A G R I C U L T U R E

A - Action préalable au développement de la production

I. DEFENSE ET RESTAURATION DES SOLS

La dotation globale prévue permettra de poursuivre la tâche entreprise par le service sous deux formes :

a) Lutte contre l'érosion aux frais de l'Etat dans les vingt et un périmètres dont la restauration a été déclarée d'utilité publique.

b) Participation sous forme de prêts ou de subventions aux travaux exécutés pour le compte ou par des particuliers qui acceptent de se plier aux directives et au contrôle de l'Etat.

Les travaux de lutte contre le ruissellement et contre l'érosion éolienne sont entrepris sur l'ensemble du territoire afin de produire l'effet maximum de vulgarisation et convaincre le plus possible de paysans de l'intérêt des méthodes appliquées.

Celles-ci varient d'ailleurs selon les situations locales : améliorations pastorales dans les steppes, aménagement sylvo-pastoral en Moulouya et dans le Sahel des Doukkala, travaux d'infiltration des eaux de ruissellement et plantations forestières en montagne, plantations fruitières et banquettes céréalières sur les pentes.

De tels travaux n'ont pas seulement pour but de protéger les sols contre l'érosion mais aussi de sauvegarder, voire de restaurer, leur fertilité. Il s'agit donc de travaux de rentabilité sinon immédiate du moins de rentabilité à brève échéance. Le caractère rentable de ces travaux autorise l'Etat à réclamer des particuliers et collectivités bénéficiaires une participations financière de l'ordre de 75 % des frais engagés.

Ajoutons que la formation de tâcherons par les techniciens de la D.R.S. devrait permettre dans un avenir plus ou moins proche d'amener les particuliers et les collectivités à entreprendre des travaux de D.R.S. sans le concours de l'Etat.

Le Plan biennal prévoit que les techniques de D.R.S. s'appliqueront annuellement à environ 23.500 ha. dont la majeure partie sera réalisée sous la forme contractuelle :

3.000 ha. de plantations fruitières
15.000 ha. de banquettes céréalières, dont 1/3 aux frais de l'Etat
3.000 ha. d'améliorations pastorales ou d'aménagements sylvo-pastoraux
2.500 ha. de travaux d'infiltration et de reboisement, aux frais de l'Etat.

II. REBOISEMENT ET MISE EN VALEUR DU DOMAINE FORESTIER

Le programme porte :

- sur le reboisement des terrains improductifs (y compris les dunes) et le repeuplement en forêts avec les travaux corrélatifs (production de plants en pépinières, renouvellement du matériel aratoire et de traction, préparation des terrains, transports et plantations, entretien) ;

- sur l'ouverture de chemins d'exploitation (650 kms. sont prévus en 1958-1959 permettant l'exploitation de 60.000 hectares de forêts et 4.000 hectares de boisements) ;

- sur la construction de 80 maisonnettes de cavaliers et de 20 maisons forestières et sur l'amélioration des constructions existantes ;

- sur la construction ou la remise en état de 450 kms. de lignes téléphoniques desservant les maisons forestières.

Les travaux de reboisement intéressent essentiellement la région du Rharb où les plantations d'eucalyptus continueront à être effectuées par le Service des Eaux et Forêts au rythme de 5.000 à 6.000 ha. par an. Ces plantations qui couvrent actuellement 35.000 ha. s'étendront sur 60.000 ha. en 1961, dont la moitié sur des terrains privés ou collectifs.

Le caractère particulièrement rentable des plantations d'eucalyptus n'a pas échappé aux propriétaires privés du Rharb qui s'engagent volontiers à rembourser sur les coupes les frais engagés par l'Etat.

III. TRAVAUX FONCIERS

Le rythme des réalisations prévues au plan 1954-1957 a subi un certain retard et les crédits prévus serviront essentiellement à l'achèvement du programme :

- construction des blocs fonciers ;
- travaux de nivellement et de triangulation ;
- établissement du nivellement général du Maroc.

IV. EQUIPEMENT DES SERVICES TECHNIQUES

Le programme comporte :

a) L'achèvement de constructions en cours destinées à compléter l'équipement des services agricoles (Génie Rural, Production Agricole, Eaux et Forêts)

b) La construction et l'aménagement de centres de recherches et d'expérimentation pour l'amélioration des productions végétales et animales ;

c) L'étude et l'expérimentation des façons culturales et des cultures à mettre en œuvre sur les périmètres irrigués, soit directement par l'administration, soit avec le concours de sociétés privées liées à l'Etat par contrats.

B - Action directe sur la production

I. VULGARISATION AGRICOLE

Cette action doit nécessairement compléter l'opération-labour en s'effectuant sur l'ensemble du territoire ne bénéficiant pas de l'apport des moyens mécaniques mis en oeuvre par les centres de travaux.

Elle se traduira notamment :

a) par l'octroi de primes, ristournes et subventions à l'achat d'engrais, aux travaux fonciers d'amélioration, à l'achat de plants et de semences sélectionnées, etc...

b) par des démonstrations en milieu agricole traditionnel ;

c) par un encouragement à la culture de l'olivier portant sur le rajeunissement de 400.000 arbres par an, le greffage et l'aménagement de cuvettes et par l'octroi de subventions sur le prix de vente des arbres ;

c) par l'octroi de subventions aux agriculteurs permettant l'acquisition de petit matériel agricole moderne (25 à 30 % du prix d'achat).

Dans tous les cas, cette action directe par le moyen de crédits budgétaires sera complétée par une action complémentaire de crédit agricole à court et moyen terme.

II. CENTRALE DE TRAVAUX AGRICOLES

En 1958-1959, la Centrale de Travaux Agricoles constituera l'outil le plus efficace d'intervention de l'Etat dans le secteur de la production agricole.

Cette considération explique l'importance des dotations prévues au bénéfice de cet établissement public.

Le programme dont l'exécution est confiée à la C.T.A. est extrêmement diversifié et recouvre la plupart des actions effectuées jusqu'ici par les services agricoles.

a) Opération-labour :

A l'expiration du plan biennal la C.T.A. devrait porter son action sur près de 350.000 hectares, zone Nord comprise, soit 200.000 hectares de plus qu'en 1957-1958.

Le rythme d'extension de l'opération-labour a été fixé à 200.000 ha. par an, non seulement pour des raisons techniques ou financières mais également eu égard à la nécessité de préparer les agriculteurs bénéficiaires à s'organiser le plus rapidement possible en coopératives.

Il importe de rappeler que le but essentiel des efforts considérables consentis par l'Etat dans le cadre de l'opération-labour est non seulement d'augmenter la production agricole mais aussi et surtout de susciter l'initiative organisée des collectivités rurales pour qu'elles trouvent en elles-mêmes le ressort de leur progrès matériel et social.

Cette considération conduit sur un autre plan à décider que les fellahs ne pourront bénéficier de la gratuité des engrais, dans le cadre de l'opération-labour, qu'une seule fois, lors de la première campagne.

En outre, la décision de freiner le rythme d'extension de l'opération-labour est commandée par la nécessité de résoudre un certain nombre de problèmes qui se sont posés au cours de la première campagne 1957-1958.

1°/ Problèmes d'ordre technique :

Des techniques mises en oeuvre par l'opération-labour, seule l'utilisation des semences sélectionnées ne pose pas de problème majeur aux techniciens parce qu'en ce domaine l'agriculture marocaine bénéficie d'une expérience de plusieurs années.

Par contre dans les autres domaines : matériel de traction et petit matériel individuel, assolements et façons culturales, utilisation des engrais, les expériences passées ne permettent pas de conclusions définitives. Aussi faut-il mettre à profit chaque nouvelle campagne agricole pour déterminer le choix du meilleur matériel agricole, de l'assolement adapté aux conditions locales, de l'engrais adéquat, etc... Des mises au point continuelles sur le plan technique se révèlent nécessaires au fur et à mesure du développement de l'opération-labour.

2°/ Problèmes d'organisation administrative :

La modernisation rurale ne se résoud pas à l'opération-labour uniquement.

Celle-ci, avons nous dit, doit s'accompagner d'un effort intense de vulgarisation et de crédit, qui requiert sinon la fusion du moins une étroite coordination des services qui concourent directement à la modernisation rurale.

En un mot, il faut considérer l'opération-labour comme une création continue qui doit se perfectionner avec le temps. Les Centres de travaux engagés dans cette opération viseront à étendre leur action non seulement en surface mais également en profondeur, et ne pas perdre de vue l'objectif de l'opération qui est de moderniser les techniques et de transformer les comportements humains.

b) Arboriculture et maraîchage :

Les centres de travaux prendront en charge les pépinières qui dépendaient jusqu'en 1957 du Ministère de l'Agriculture.

Cinq nouvelles pépinières seront créées dans le Souss, le Tadla, le Rharb, à Berkane et Immouzer.

Une pépinière de plants de vigne (région de Fès-Meknès) sera créée afin de permettre la reconstitution totale du vignoble dans le Rif et le Zerhoun sur la base de 2 millions de pieds par an pendant 10 ans.

Quatre stations d'emballage (Taroudant, Inezgane, Oualidia, Berkane) seront créées pour faciliter la commercialisation des produits des petits producteurs maraîchers.

c) Elevage :

Les centres de travaux disposent de "troupeaux génitours" mis à la disposition des éleveurs, constituent des réserves fourragères sous hangar, distribuent des poussins de races sélectionnées.

En 1958-1959, de nouveaux génitours seront achetés, 10.000 m^2 couverts de hangars à réserves fourragères seront construits, 6 stations de production avicole viendront compléter l'équipement de Settat.

d) Formation professionnelle :

La prise en charge des centres existants (3 centres régionaux et le Fouarat) et des chantiers stages sera complètement assurée par la C.T.A.

En outre 4 centres nouveaux seront construits (Doukkala, Rabat-mécanique, Meknès et Souss).

L'effort considérable qui est demandé à la C.T.A. impose le complèment et le renouvellement de l'équipement des centres de travaux existants, la création de centres nouveaux, l'édification d'abris pour le matériel mécanique.

A la fin de 1957, 67 centres de travaux conservant 13.000 hectares de cultures directes pour la production de semences et 1.000 hectares plantés en arbres fruitiers étaient en fonctionnement.

28 centres nouveaux seront créés en 1958-1959.

III. ELEVAGE

La situation actuelle de l'élevage présente de dangereux caractères d'instabilité. La surcharge intense des pâturages, la vaine pâture sont des causes de destruction rapide des réserves fourragères naturelles.

L'absence de cultures fourragères et de réserves alimentaires ne permet pas d'assurer"la soudure"dans les périodes critiques. Les troupeaux subissent des pertes de poids considérables et le taux de mortalité à l'automne est très important.

Les services de l'élevage se proposent de mettre en oeuvre en 1958-1959, un programme d'action visant à :

- l'amélioration de l'alimentation du cheptel : création de 45 centres d'affouragement, constitution et mise en défens de périmètres d'amélioration pastorale, encouragement à la production fourragère,
- l'amélioration des conditions de vie du cheptel : construction d'abris collectifs, multiplication des points d'eau,
- l'amélioration du bétail : installation de dépôts de géniteurs, et de centres d'insémination artificielle, formation de troupeaux-pilotes, création de stations avicoles et apicoles,
- et enfin, à une meilleure organisation du stockage et de la commercialisation des produits d'origine animale : viande et lait notamment.

Des mesures législatives sont également préconisées pour assurer le succès de certaines actions prévues ci-dessus : restriction à l'abattage des jeunes bovidés, réglementation de l'usage des parcours collectifs.

Cependant la dotation budgétaire prévue par le Plan ne permettra pas de réaliser entièrement cet important programme.

Les efforts de l'Etat se limiteront, en 1958-1959 :

- à la création de centres d'affouragement et d'abris collectifs pour le bétail, dans le cadre des Centres de travaux,
- et à la multiplication des points d'eau pour l'abreuvement du cheptel transhumant.

Les autres actions prévues au programme du Ministère de l'Agriculture pourront cependant être encouragées par le moyen de subventions ou de prêts à moyen terme.

Dans le cas où les premières expériences qui seront tentées en 1958, rencontreraient le succès espéré, des crédits supplémentaires pourront être alloués au titre de l'élevage en 1959.

Il faut reconnaître que le programme retenu est bien timide et qu'il est loin de répondre aux problèmes considérables posés par l'élevage marocain. C'est que l'élevage au Maroc est une activité irrationnelle qui tient à la fois de l'activité bancaire, de l'activité spéculative et de l'élevage au sens économique du terme. Dès lors, si l'on augmente les ressources alimentaires destinées à la nourriture des animaux sans limiter parallèlement le cheptel, on risque de favoriser davantage l'activité spéculative - qui est généralement le fait de non ruraux - que l'élevage proprement dit.

Aussi est-il prudent de préparer les mesures juridiques adéquates pour limiter le cheptel à la quantité de ressources alimentaires disponibles, avant d'engager des investissements massifs qui tendent à développer ces ressources.

C - Conditionnement et valorisation des produits agricoles

I. STOCKAGE DES CEREALES

Pour la commercialisation et le stockage de ses récoltes de céréales, le pays dispose d'installations d'une capacité totale d'environ 14.200.000 quintaux, représentant un peu plus de la moitié d'une récolte moyenne de céréales et légumes secs. L'équipement en moyens de stockage se répartit de la manière suivante (en milliers de quintaux) :

Catégories de stockeurs	Silos	Magasins	Totaux
Coopératives marocaines	793	1.522	2.315
Coopératives européennes	927	1.421	2.408
Installations portuaires	340	145	485
Minoteries industrielles	227	685	912
Commerce	-	8.083	8.083
Totaux ..	2.347	11.856	14.203

Grâce au 2ème plan quadriennal, la capacité des silos a doublé de 1953 à 1957, ce qui justifie une pause dans ce genre d'équipement.

Le programme 1958-1959 se limite à l'achèvement du silo de Safi et de la coopérative de conditionnement du Sud du Maroc à Casablanca.

II. CHAINE DU FROID ET COOPERATIVES LAITIERES

Après l'achèvement des entrepôts frigorifiques régionaux qui ont été construits par l'Etat à Casablanca, Fès, Meknès, et Marrakech, le programme de construction de petits frigorifiques municipaux dans les villes secondaires est en voie de s'achever. On peut considérer que l'équipement du Maroc en frigorifiques publics est actuellement suffisant, sauf en ce qui concerne Casablanca et Tanger.

Dans le cadre du Plan Biennal, l'Etat s'efforcera de résoudre le problème de l'entrepôt frigorifique de Casablanca avec la participation éventuelle du capital privé.

Par contre, en ce qui concerne les coopératives laitières, l'équipement actuel dont la capacité est de 71.000 litres par jour est nettement insuffisant.

En 1958-1959, l'Etat encouragera par le moyen de subventions l'établissement de centres primaires de ramassage et de réfrigération du lait.

* *
*

CHAPITRE II

H Y D R A U L I Q U E -

* * *

CHAPITRE II

H Y D R A U L I Q U E

La nécessité d'étendre la surface des terres cultivables, d'augmenter la production céréalière, de développer l'élevage et de permettre le développement de certains cultures industrielles, a conduit à accorder une importance toute particulière à l'aménagement de grands périmètres d'irrigation.

Ces périmètres dont le plus ancien remonte à 1935 (achèvement du barrage d'El Kansera, Sidi Slimane) sont établis à partir de grands barrages qui furent conçus en tenant compte également de la production d'énergie électrique.

De lourds investissements ont été réalisés dans ce secteur. Durant la période de 1949-1953, plus de 20 milliards ont été dépensés sur fonds publics, dont les 9/10 pour l'exécution de canaux de tête-morte et de réseaux d'adduction , c'est-à-dire avant l'utilisation effective des volumes d'eau que ces ouvrages ont pu rendre disponibles. De 1954 à 1957 le montant des investissements s'élève à 14 milliards, ce qui donne un total de 34 milliards soit 45 milliards en francs 1957 pour une période de neuf ans.

En conséquence, il y a lieu de valoriser au maximum ces investissements tout en maintenant un rythme de travaux compatible avec la situation que nous héritons du deuxième plan quadriennal.

Une coordination plus efficace entre les services chargés de l'exécution des travaux d'irrigation s'impose plus que jamais si l'on veut atteindre une mise en valeur réelle des grands périmètres d'irrigation.

Problèmes de la mise en valeur des grands périmètres

La mise en valeur des grands périmètres d'irrigation exige des actions complexes qui peuvent être résumées ainsi :

1) Etude du milieu naturel (climat et sol) pour déterminer la vocation agricole de la région irrigable.

2) Immatriculation et remembrement préalables, dans les régions où la terre est très morcelée.

3) Introduction de cultures nouvelles : expérimentation, éducation des agriculteurs, débouchés.

4) Elaboration de la technique d'arrosage, variable selon chaque sol, et adaptation des agriculteurs à cette technique nouvelle.

5) Préparation proprement dite des propriétés à utiliser l'eau : travaux de défrichement et de nivellement, implantation des séguias d'irrigation et des canaux de drainage, achats de matériel, cheptel et de plants.

6) Travaux de D.R.S. nécessaires en amont des grands ouvrages pour les protéger contre l'envasement.

Toutes ces actions nécessitent l'intervention de nombreux Ministères et Services :

- Travaux Publics (Hydraulique)
- Finances (Crédit agricole et Régies financières)
- Intérieur (Collectivités)
- Agriculture (Génie Rural, Conservation Foncière, Production agricole, D.R.S., C.T.A.)
- Service de Législation
- Service de l'hydrogéologie

Aujourd'hui, le problème de la mise en valeur des grands périmètres se pose dans des termes bien particuliers. En effet, le contexte politique qui commandait dans le passé la subordination des services techniques à l'autorité politique n'existant plus, la coordination des services techniques doit être fondée exclusivement sur des principes d'efficacité et de rentabilité économique.

La concentration des moyens techniques est devenue d'autant plus nécessaire que ces moyens se sont réduits tant à l'échelon central qu'à l'échelon local.

L'amenuisement des cadres a particulièrement touché les services dont l'action est déterminante pour la mise en valeur (Génie Rural, Service Topographique Production agricole) accusant ainsi le déséquilibre qui existait déjà entre ces services et ceux chargés de construire les canaux d'adduction.

Si l'on tient compte d'une part des expériences passées et d'autre part de la conjoncture actuelle, on est conduit à la nécessité de faire un choix entre plusieurs solutions pour résoudre le problème de la mise en valeur des périmètres d'irrigation.

Nous en proposons deux ici dans l'espoir que l'une d'elles sera adoptée afin de hâter l'action décisive qui doit être entreprise dans ce secteur vital de notre économie.

1ERE SOLUTION - CREATION D'UN OFFICE DE L'IRRIGATION

Cet Office serait un établissement public du type "Centrale des Travaux Agricoles" et aurait essentiellement pour tâches :

1) De coordonner les activités de tous les Services chargés des études et des programmes de l'irrigation et de centraliser tous les documents nécessaires à l'élaboration de projets de développement des grands périmètres,

2) De faire les recherches nécessaires dans les domaines pédologiques, agricoles, climatiques, sociologiques et économiques pour faciliter la connaissance des problèmes relatifs à l'irrigation des périmètres et permettre ainsi une rentabilité certaine des investissements réalisés dans ce domaine.

3) De veiller à la bonne exécution des programmes en cours.

4) De favoriser une transformation réelle du style de vie et des méthodes de production du fellah et lui permettant ainsi d'utiliser à plein les ressources mis à sa disposition par l'aménagement des périmètres, d'augmenter sa production, de diversifier ses cultures et d'améliorer son cheptel.

5) D'aboutir à une gestion saine, rationnelle et rentable de tous les grands périmètres afin de réduire dans un premier temps le décalage existant entre les travaux accomplis en matière de construction de canaux et les travaux spécifiques de mise en valeur, et d'harmoniser ultérieurement les travaux exécutés par le Service du Génie Rural et ceux exécutés par les autres départements techniques.

2EME SOLUTION - CREATION D'UNE DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE

La deuxième solution préconisée est celle qui consiste à créer une Direction de l'Irrigation (ou Direction de l'Hydraulique) qui aurait les mêmes tâches que celles définies pour l'Office de l'Irrigation mais qui se distinguerait de ce dernier par son caractère administratif et étatique. Cette Direction réunirait tous les Services techniques intéressés aux problèmes des grands périmètres et coifferait l'ensemble des Offices chargés de la mise en valeur de ces derniers.

Telles sont donc les deux solutions que l'on pourrait envisager afin de résoudre ce problème délicat de la mise en valeur des grands périmètres d'irrigation et permettre au futur plan quinquennal d'accorder toute l'attention requise à l'exploitation saine de ces domaines.

A - SITUATION ACTUELLE ET PROGRAMME BIENNAL DES GRANDS PERIMETRES D'IRRIGATION

Dans la limite des crédits retenus pour la grande hydraulique, un classement des périmètres par ordre de priorité s'impose comme suit :

I. LE PERIMETRE DES BENI-MOUSSA

a) Situation actuelle

Le réseau d'irrigation des Béni-Moussa, dans la province du Tadla, desservi par les eaux de l'Oued El Abid et régularisé par le barrage de Bien-El-Ouidane s'étendra, une fois achevé, sur une superficie de 80.000 hectares. Au 1er janvier 1958 la surface équipée était de 24.000 hectares - comme prévu dans le plan 1954-1957 et la surface effectivement irriguée 13.000 hectares.

Depuis le lancement des équipements en canaux secondaires et tertiaires, le rythme d'équipement soutenu est de l'ordre de 5.000 à 5.500 hectares par an.

b) Programme 1958-1959

Le programme d'équipement du réseau de distribution est fonction des secteurs remembrés et en instance de remembrement. Il est donc prédéterminé d'une

façon rigoureuse. Il est également conditionné par la nécessité d'assurer la continuité des irrigations dans certains secteurs où les travaux de drainage vont tarir certaines sources. Pour les deux années 1958 et 1959, le programme consistera en :

1) L'équipement de 5.500 ha. pour cette année et 5.600 ha. l'année prochaine
2) La prolongation de canaux principaux de manière à amener l'eau en tête des secteurs qui seront équipés dès 1960.
3) Travaux de drainage.

Le périmètre est placé en première priorité car il permet de créer des ressources rapides au moindre coût. Etant donné l'équipement actuel en grands canaux, il suffirait de dépenser 70.000 F.à l'hectare pour apporter l'eau à la propriété. Au cours des deux années à venir un travail de remembrement et de mise en valeur des secteurs proches de l'Atlas - où la population est importante - s'impose, ainsi que les travaux de drainage.

II. LE PERIMETRE DE LA BASSE MOULOUYA

a) Situation actuelle

La convention franco-espagnole de 1927 avait été amenée à partager entre les deux zones, de façon arbitraire, le débit de la Moulouya et prévoyait la construction et le financement d'un ouvrage de retenue et d'un ouvrage de prise sur cette partie de la Moulouya qui formait la frontière entre les ex-zones.

En 1950 un compromis intervint entre les autorités des deux ex-zones : le périmètre visait à utiliser les eaux de la Moulouya en accord et à frais communs partagés avec l'ex-zone Nord en vue d'irriguer une superficie de 65.000 ha. :

- 35.000 ha. dans l'ex-zone Sud (plaine des Triffas)
- 30.000 ha. dans l'ex-zone Nord.

Les travaux, au départ, comportaient :

- la construction d'un barrage de dérivation à Mechra-Homadi
- la construction d'un barrage d'accumulation à Mechra-Klila
- la réalisation d'un canal principal d'adduction
- la réalisation d'un réseau de distribution et de colature sur les 35.000 ha.

Selon le compromis de 1950, seules les dépenses relatives aux barrages de Mechra-Homadi et de Mechra-Klila devaient être partagés entre les deux zones à concurrence de 65 % pour l'ex-zone Sud et 35 % pour l'ex-zone Nord.

En janvier 1958 les ouvrages suivants étaient terminés :

- barrage de dérivation de Mechra-Homadi
- sur la rive droite : achèvement des 3/4 du canal principal
- sur la rive gauche : la tête-morte est bien avancée mais aucun autre équipement n'a été jusqu'ici effectué.

- équipement complet de 7.000 ha. sur les 8.100 ha. prévus dans les Triffas et dont 4.500 sont effectivement irrigués.

b) Programme 1958-1959

Le barrage de Mechra-Klila avait été initialement conçu comme un très important barrage d'accumulation pour desservir l'ex-zone Nord en énergie suffisante. Pour ce faire, un montant de 7 milliards avait été prévu pour l'exécution d'un tel ouvrage.

Depuis l'unification du territoire le problème s'est posé différemment et ce barrage d'accumulation sera construit en vue surtout d'alimenter le périmètre en eau. Il sera donc de proportions réduites par rapport au premier barrage projeté et son coût sera de 4.500 millions environ.

Le rythme des travaux d'équipement dans ce périmètre se maintiendra aux environs de 2.000 ha. par an pour les deux années à venir.

III. LE PERIMETRE DE ABDA DOUKKALA

Le réseau d'irrigation des Abda Doukkala desservi par les eaux de l'Oum Er Robia partiellement mais suffisamment régularisé par le Barrage d'In Fout s'étendra sur 115.000 hectares avec une possibilité d'extension de 17.500 hectares. Au 1er janvier 1958 la tête-morte et le canal principal s'étendaient sur 50 kilomètres environ et 10.000 hectares du casier de Boulaouane étaient équipés. La superficie effectivement irriguée dans ce périmètre est actuellement d'environ 4.500 ha.

Compte tenu de ce que ce périmètre revient cher, il a semblé préférable de poursuivre la construction du canal principal bas-service en direction du casier de Sidi Smaïn et de Zemamra, de valoriser au maximum le casier de Boulaouane, d'entreprendre le prolongement du canal principal bas-service jusqu'au point kilométrique 75 et d'équiper le secteur de Sidi Smaïn desservi par ce canal. Le rythme des travaux qui seront entrepris au cours des deux années à venir spécialement dans le casier de Sidi Smaïn seront de 2.000 hectares par an.

Le problème difficile du canal intermédiaire et du canal principal haut-service sera réservé à des études ultérieures dans le cadre du plan quinquennal.

IV. SIDI-SLIMANE

Le réseau d'irrigation de l'Oued Beth s'étend actuellement sur 31.300 hectares, 30.000 hectares sont encore à équiper, 23.600 hectares sont complètement équipés en canaux secondaires, mais 11.200 hectares seulement sont effectivement irrigués. L'équipement de ce périmètre n'est donc utilisé qu'à moitié.

Ce secteur comprend de grands domaines pour lesquels l'irrigation est chère.

Au cours des deux années à venir il semble souhaitable d'effectuer les opérations suivantes :

a) achever le réseau de distribution de colature pour augmenter les possibilités d'irrigation et tendre à l'utilisation maximum de l'équipement existant,

b) recalibrer le canal principal et équiper 6.400 hectares supplémentaires dans la zone bas-service,

c) les zones irrigables par pompages (haut-service) verraient leur équipement différé à la période du plan quinquennal.

V. HAOUZ

Le barrage du N'Fis a été construit de 1929 à 1935. Un canal tête-morte de 16 kilomètres de longueur a été commencé en 1940. Les canaux principaux qui alimenteront au stade définitif les 60.000 hectares du périmètre du N'Fis sont amorcés. Pour l'instant l'irrigation de ce secteur est à peu près assurée sur 30.000 hectares au minimum par des séguias en terre. Pour étendre le bénéfice de l'irrigation aux 60.000 hectares du périmètre du N'Fis et à 90.000 hectares environ dans le périmètre de Marrakech, il avait été décidé de dériver à Sidi Driss les eaux de l'Oued El Akhdar et de la Tessaout dans un canal de 120 kilomètres de long raccordé à l'aval au canal tête-morte du périmètre du N'Fis.

A l'heure actuelle le canal est ouvert en terrassement et les ouvrages annexes construits, depuis le raccordement au canal tête-morte du N'Fis jusqu'à l'extrémité du troisième lot (point kilométrique 85).

Dans le cadre du plan biennal il a semblé nécessaire d'arrêter la construction du canal de Rocade et qui ne servirait à rien tant que les barrages prévus sur l'Oued El Akhdar et la Tessaout n'auront pas été réalisés. Pour mieux utiliser la portion du canal existant on envisage de l'ouvrir aux eaux de crues des différents oueds qui le recoupent, et ainsi d'améliorer les dotations hivernales des anciennes séguias en terre du périmètre du N'Fis.

VI. BENI-AMIR

Le réseau réalisé intéresse 28.000 hectares dont 20.000 hectares sont encore équipés de canaux en terre. La superficie effectivement irriguée est d'environ 18.000 hectares. Au stade définitif la superficie du réseau atteindra 47.000 hectares sur lesquels 38.000 hectares seront effectivement irrigués. Ces extensions nécessiteront le doublement du siphon du Zidania, une surélévation du canal principal sur les 12 premiers kilomètres et le bétonnage des premiers canaux secondaires en terre du périmètre.

Dans l'immédiat il suffirait de poursuivre les travaux de drainage et les travaux de bétonnage des secondaires en terre. L'extension éventuelle de l'irrigation sur 10.000 hectares supplémentaires ne présente pas un caractère d'urgence étant donné les difficultés particulières de ce périmètre (pédologie, remontée de sel, infiltrations qui nécessitent des travaux d'assainissement, etc...).

VII. LE PROJET DE BARRAGE DE ZAOUIA N'OURBAZ (sur l'Oued Drâa)

Ce projet constitue un nouvel équipement à démarrer dans les années à venir. Il est intéressant puisqu'il permettrait de normaliser les irrigations sur 18.000 hectares qui, en années sèche, ont une production à peu près nulle, et d'étendre les zones irriguées sur un minimum de 2.000 hectares.

Le coût total du projet est évalué à 3.500.000.000 de francs sur lequel on ne peut envisager, dans le cadre du plan biennal, que l'ouverture de crédits d'étude.

VIII. ZONE NORD

En Zone Nord, les travaux hydrauliques concernent notamment l'aménagement hydraulique du bassin de Martin, l'aménagement du bassin du Lau, l'aménagement hydraulique du bassin de Loukos, des études et sondages pour l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation de la plaine de Gareb, et évidemment les travaux sur la rive gauche de la Moulouya.

1) Aménagement hydraulique du bassin du Martin :

L'aménagement hydraulique du bassin du Martin comprend les travaux suivants : barrage d'accumulation du Nakhla et barrage d'accumulation du Kerikera pour la régularisation des débits de l'Oued Martin.

- le canal haut du Nakhla pour la conduite de l'eau du barrage du Nakhla à la station d'épuration de Tétouan.

- barrage de Ben Karich pour dériver les eaux du Martin régularisées au barrage de Nakhla et Kerikera,

-canal bas du Martin pour l'irrigation de la plaine du Martin et installation d'une seconde conduite en siphon sur le Rio Martin pour l'adduction d'eau de la ville de Tétouan.

En ce qui concerne l'état actuel de ces travaux le barrage d'accumulation sur l'Oued Nakhla est presque terminé. Il ne lui manque que le déversoir. Les travaux du déversoir qui avaient été commencés en 1956 sont provisoirement arrêtés. Le canal haut est totalement fini.

Dans le cadre du plan biennal les projets d'aménagement hydraulique du bassin du Martin seront poursuivis afin de résoudre d'une façon définitive le problème de l'adduction d'eau potable de la ville de Tétouan et en même temps permettre l'irrigation d'environ 5.000 hectares dans la plaine du Martin.

2) Aménagement du bassin du Loukos :

L'aménagement hydraulique de ce bassin est l'un des plus importants à réaliser dans l'ex-zone Nord du Maroc. D'après les études effectuées jusqu'à présent, il paraît possible de mettre en irrigation une surface d'environ 15.000 hectares et d'arriver à une production annuelle d'énergie électrique de l'ordre de 24 millions de kwh.

Pour cela il sera nécessaire de régulariser le débit de l'Oued Loukos avec les barrages de Garraf sur l'oued Mékhazen, Sidi Aiyed sur l'Oued Ouarrour et Guelma sur l'Oued Menzora. Les études préalables sont déjà réalisées et les études définitives doivent être terminées au cours de ces deux années. Un effort sera fait afin que les canaux pour l'utilisation de débits dérivés, les digues de protection de terrains marécageux et les canaux d'assainissement et de drainage soient exécutés.

3) Aménagement du bassin du Lau :

Actuellement dans la plaine du Lau une surface d'environ 2.000 hectares, est irriguée. Tous les travaux sont achevés sauf, pour ce qui est du dernier lot du canal sur la rive droite.

Dans le cadre des années à venir les travaux consisteraient dans le prolongement du canal déjà construit sur la rive droite en terminant le dernier tronçon qui reste à réaliser. La construction de ce dernier tronçon du canal permettrait la mise en irrigation d'une surface approximative de 1.000 hectares.

4) Etudes et sondages pour l'utilisation des eaux souterraines pour l'irrigation de la plaine de Gareb :

Sous la direction du Service hydraulique de Tétouan ont été réalisées les études géologiques et les prospections électro-magnétiques nécessaires pour se faire une idée concrète des disponibilités en eaux souterraines dans la plaine du Gareb. Les études préalables réalisées jusqu'à présent concernent une surface d'environ 20.000 hectares. Les projets définitifs des travaux, et par conséquent l'extension de la surface susceptible d'être irriguée, dépendront des résultats de ces études et des forages que l'on réalisera dans les années 1958-1959. On pourrait donc réaliser les sondages complémentaires de ces études hydrogéologiques préalables et amorcer la mise en eau du périmètre. La réalisation de ces travaux permettrait la mise au point définitive des projets pour l'irrigation de la plaine du Gareb par les eaux souterraines.

B - PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE

D'une manière générale, les travaux de petite et moyenne hydraulique doivent bénéficier dans le cadre du plan biennal d'une priorité sur les travaux de grande hydraulique pour les raisons suivantes :

- faible coût unitaire des travaux
- augmentation sensible des rendements et stabilisation dans les années sèches,
- population habituée à l'irrigation
- faible répercussion des investissements sur les frais de gestion
- dissémination de ces travaux à travers tout le territoire
- augmentation de l'emploi.

Toutefois, ce principe général est assorti d'une réserve importante ; la possibilité d'exécution peut être limitée par la réduction des effectifs de personnel administratif et d'agents techniques d'une part, et de petites et moyennes entreprises de travaux d'autre part qui restent disponibles dans le bled. Cependant, il est des opérations simples comme les procédés d'aménagement superficiel du sol qui permettent de mieux utiliser les eaux de toute origine ou encore la valorisation des petits ruissellements ou des ruissellements temporaires, qui ne nécessitent pas le concours d'un personnel très qualifié et encore moins d'entreprises de travaux. Ces opérations simples peuvent être réalisées par les paysans eux-mêmes si on les aide au stade de la conception et matériellement ensuite par le moyen du crédit agricole et de subventions budgétaires.

Les travaux de petite hydraulique intéressent notamment :

1) La province d'Agadir où des travaux de petite hydraulique (prise en rivière, séguias d'irrigation, stations de pompage, aménagement de points d'eau) ont été réalisés, notamment dans la région de Taroudant, la vallée du Souss, et la région de Tiznit.

2) La province de Marrakech où des améliorations d'ouvrages de prise d'eau et des réfections de séguias ont été effectuées. Ce sont notamment le bétonnage de la séguia Tibouraches, l'étude de la nappe phréatique du Haouz, les bétonnages des séguias dans les Gorges du N'Fis et dans le périmètre de Chichaoua.

3) La province de Ouarzazate où de nombreux aménagements à Tifoultout, Tazenaght, Khellil, Tazzarine, M'Hamid ont été réalisés soit pour prélever les eaux de l'underflow par des drainages ou des stations de pompage, soit pour dériver les eaux des oueds.

4) La province de Safi, : des études et des sondages ont été effectués sur la nappe de Oualidia, des travaux ont été réalisés sur le canal de Bouffano alimentant la ville de Safi. Ces travaux seront poursuivis au cours des exercices 1958-1959.

5) Province de Casablanca : des travaux de réaménagement et de modernisation du périmètre de l'Oued Mellah ont été réalisés. Il est prévu de poursuivre la modernisation du périmètre par bétonnage des séguias principales et d'étendre l'irrigation à 200 hectares supplémentaires. On envisage par la suite des irrigations par pompage dans la nappe de Berrechid.

6) Province de Meknès : Les équipements réalisés concernent des travaux de petite hydraulique, de bétonnage de séguias, d'aménagement de prises d'eau et d'ouvrages régulateurs. Un aménagement est en cours dans la région de Sebaa Aïoun. La rectification de l'Oued Tirza a été déjà réalisée. Le programme actuel prévoit la continuation des travaux mentionnés ci-dessus.

7) Province du Tafilalet : Des études géologiques ont été poursuivies à l'emplacement du futur barrage de retenue des Aït Athmane sur l'Oued Ziz. Les aménagements de l'Amerdoh, près d'Erfoud, destinés à éviter les débordements du Ziz à l'aval, sont terminés ainsi que le barrage de dérivation de Guefifat sur l'Oued Gheris. Des puits témoins ont été forés pour contrôler la nappe phréatique du Tafilalet. Le programme pour les deux années à venir prévoit la reconstruction ou la modernisation de quelques barrages de dérivation, la poursuite des études géologiques du barrage des Aït Athmane, le contrôle de la nappe et l'installation de nouvelles stations de pompage.

8) Province de Fès. Différents travaux d'amélioration des petits réseaux d'irrigation ont été poursuivis notamment le bétonnage des séguias du Bou Rkeiss. Les travaux doivent être poursuivis au cours des deux années à venir pour compléter le présent programme en cours.

9) Province de Taza. L'aménagement de la plaine de Taddert (galeries tête-morte et canaux principaux) est terminé. Le barrage sur l'Oued Melloulou pour la prise du canal Vigneau à Guercif a été partiellement reconstruit. Enfin des forages de points d'eau ont été commencés dans les Tafrata au Sud-Est de Guercif. Le programme biennal prévoit l'achèvement du barrage sur le Melloulou, divers travaux d'amélioration de réseaux d'irrigation et une campagne de forages de points d'eau dans la plaine du Tel, Sangal et Guerrouaou au Nord et au Nord-Ouest de Guercif.

10) Province d'Oujda. Des reconstructions ou aménagementsde petits ouvrages de dérivation ont été effectués sur l'Oued Isly. Des épis en gabion ont été mis en place pour éviter les déplacements du lit de l'Oued Za près de Taourirt. Le programme biennal prévoit la terminaison du barrage de Sidi Moussa et la construction de nouveaux épis en gabion sur l'oued Za.

11) ZONE NORD -

Compte tenu de la situation des aménagements hydrauliques dans l'ex-zone Nord, il conviendrait d'apporter une attention toute spéciale :

- à l'installation de stations de jaugeage nécessaire pour amplifier et compléter le réseau indispensable aux études hydrologiques,
- aux travaux de moyenne hydraulique qu'exige la mise en irrigation de petits périmètres,
- à l'adduction d'eau aux centres urbains.

Dans le cadre du plan biennal il s'agira de réaliser notamment les travaux d'adduction d'eau aux centres urbains de moyenne importance : RINCON, LARACHE, ALHUCEMAS.

C - ASSAINISSEMENTS

Les travaux d'assainissement qui doivent être réalisés principalement dans le Rharb intéressent environ 150.000 hectares sur la rive gauche du Sebou et permettront la récupération de 20.000 hectares de merjas.

Au 1er janvier 1958, l'avancement des travaux était le suivant :

- terminaison du canal R'dom Tihili Sebou
- terminaison du canal Tiflet - Smento et Sebou
- le réseau secondaire n'était pas encore commencé.

Dans le cadre des deux années à venir il est prévu la terminaison du canal principal Beth - Sebou et l'exécution des réseaux de drainage secondaires, sur un rythme relativement plus lent qu'au cours des années antérieures compte tenu du retard constaté dans la mise en valeur.

S'agissant par conséquent de cette plaine du Rharb la protection de la région contre les crues ne sera totalement assurée qu'après la construction d'un barrage d'accumulation sur le Sebou et l'Ouergha ainsi que la réalisation d'un programme important de défense et restauration des sols sur les bassins versants.

* * *

CHAPITRE III

COMMUNICATIONS

* * *

Chapitre III

C O M M U N I C A T I O N S

I - LES ROUTES

A) Situation actuelle :

Au cours du Plan 1954-1957 :

- 833 kms de routes principales et secondaires ont été construites,
- 805 kms ont été goudronnés ou bitumés,
- 1.113 kms de chemins tertiaires ont été ouverts,
- 2.861 kms ont été empierrés et 1.649 kms ont été revêtus.

La situation du réseau routier au 1er Janvier 1958 se présente ainsi :

Catégories de routes	au 1-1-1939	au 1-1-1953	au 31-12-1957
A) ROUTES PRINCIPALES			
a) Construites	4.494	5.920	6.100
b) Goudronnées ou bitumées	3.737	5.138	5.450
B) ROUTES SECONDAIRES			
a) Construites	3.149	4.237	4.890
b) Goudronnées ou bitumées	2.083	3.782	4.275
TOTAL A + B =			
a) Construites	7.643	10.157	10.990
b) Goudronnées ou bitumées	5.820	8.920	9.725
C) CHEMINS TERTIAIRES			
a) de viabilité non permanente	20.000	35.104	36.217
b) de viabilité permanente			
Empierrés	-	3.966	6.827
Bitumées ou goudronnés		2.516	4.165

B) Programme 1958-1959 :

Compte tenu des priorités précédemment définies, les projets suivants seront réalisés au cours de 1958-1959 :

a) Infrastructure routière de l'ex-zone Nord :

Il s'agit de remettre en état les routes principales les plus importantes de cette région :

- La route principale n° 2 de Rabat à Tanger sera améliorée afin d'assurer une liaison correcte entre la région concentrée sur Tanger et le reste du pays.

- Celle d'Oujda à Mélilla (R.P. 27) dont la chaussée est en voie de désagrégation sera remise en état pour l'écoulement correct du trafic.

- La viabilisation générale de la R.P. 37 de Tétouan à Larache s'impose également ; les travaux doivent permettre d'achever les rectifications sur 16 kms et le rechargement de la chaussée sur 37 kms.

- Les rectifications de la R.P. 28 de Meknès à Ceuta seront terminées, et la R.P. 38 de Tétouan à Tanger remise en état.

- Le projet d'équipement routier le plus important, dont la réalisation doit s'échelonner sur 4 ans, porte sur la construction d'un axe routier Est-Ouest. La R.P. 39 est la seule voie traversant l'ex-zone Nord d'Est en Ouest et assurant la liaison de Nador à Tanger à Alhucémas. Elle est actuellement à l'état de piste simplement empierrée. Cette piste sera transformée en route présentant des caractéristiques normales sur 245 kms.

Quant aux chemins tertiaires de cette région, le gros retard qui existe dans leur construction devra être rattrapé aussi rapidement que possible. Compte tenu du délai nécessaire aux études, leur extension ne commencera qu'à partir de 1959.

b) Infrastructure routière de l'ex-zone Sud :

1 - Le réseau tertiaire sera développé en priorité afin de faciliter au maximum l'expansion de l'économie agricole. Au cours des années 1958 et 1959, 500 kms de chemins tertiaires seront aménagés sur l'ensemble du territoire de l'ex-zone Sud. Ils couvriront plus particulièrement les provinces de Fès, Meknès, Rabat, Tadla, Chaouia, etc...

Les pistes d'accès aux chemins miniers seront également développées.

2 - Routes principales et secondaires :

- La réalisation de certains travaux est commandée par des nécessités techniques impérieuses : sécurité, poursuite de travaux engagés et qui ne peuvent être arrêtés, paiement des terrains expropriés etc...

En particulier seront entreprises :

- la construction d'une section permettant d'éviter les ponts suspendus de la R.P. I et des aménagements entre Casablanca et l'Oued Mellah et entre Rabat et Bouznika,

- la reconstruction du pont des Aït Melloul, la poursuite de l'aménagement de la traversée de Fès, etc...

D'autres travaux seront entrepris parce que présentant un intérêt économique certain : il s'agit de combler des lacunes qui existent entre des tronçons de routes déjà construits et d'ouvrir des liaisons nouvelles pour la satisfaction de besoins miniers ou agricoles. Seront réalisés en particulier :

- la construction d'une section de la route d'Oued Zem, Moulay-Bouazza, l'achèvement de la chaussée de la route El Kelaa - Ben Guérir et du dernier lot de la route Kasba-Tadla - Midelt, la desserte de la mine de Tirza, la construction d'un pont sur la route de Mechra Bel Ksiri à M'Jara, la modernisation de la route du manganèse, etc...

Enfin certains travaux sont destinés à l'amélioration du réseau pour l'adapter aux conditions actuelles et prochaines du trafic.

Mais leur volume sera limité au minimum, compte tenu de l'insuffisance des ressources financières disponibles.

Au cours des années 1958 et 1959, la Commission spécialisée des Communications se penchera sur le problème du développement du réseau routier du Sud, particulièrement en fonction de l'exploitation des richesses minières recélées par cette région.

II - LES PORTS

Le programme 1954-1957 avait pour but :

- l'agrandissement de l'abri du port de Casablanca et la mise à la disposition du Commerce de nouveaux quais et môles,
- le décongestionnement de ce grand port par l'extension des aménagements portuaires à Safi et à Kénitra,
- la création à Agadir d'un port en eau profonde pour favoriser le développement économique d'une région assez mal reliée à l'ensemble du réseau de communications.

A) Situation actuelle :

Ces projets ont été dans l'ensemble réalisés, et l'accroissement du trafic intervenu entre 1952 et 1957 a pu s'écouler normalement.

L'évolution du trafic de 1938 à 1952 et de 1952 à 1957 est retracée par les tableaux suivants :

1) Mouvement général des navires (entrées et sorties)

PORTS	1938		1952		1957	
	Nombre	Jauge (en milliers de tonneaux)	Nombre	Jauge (en milliers de tonneaux)	Nombre	Jauge (en milliers de tonneaux)
CASABLANCA	2.077	4.379	8.161	13.388	9.506	16.667
SAFI	274	321	1.384	1.347	1.836	1.708
KENITRA	371	337	1.668	832	1.844	1.050
AGADIR	100	110	506	272	598	475
FEDALA	161	162	886	631	807	766
EL-JADIDA	99	100	132	126	110	53
ESSAOUIRA	90	88	100	91	93	100
DIVERS	180	143	-	-	-	-
TOTAUX	3.352	5.640	12.837	16.687	14.789	20.819

2) Trafic des marchandises (Somme des marchandises embarquées et débarquées)

PORTS	1938	1952	1957
CASABLANCA	2.527.000 T.	7.290.000 T.	8.060.000 T.
SAFI	368.000	1.143.000	1.427.000
KENITRA	268.000	541.000	550.000
AGADIR	44.000	140.000	169.000
FEDALA	138.000	355.000	402.000
AL-JADIDA	19.000	51.000	20.000
ESSAOUIRA	18.000	23.000	17.000
DIVERS	74.000	-	-
TOTAUX	3.476.000	9.543.000	10.805.000

A la fin de la période quinquennale (1953-1957) le trafic global s'est accru d'environ 13 %.

Mais cette augmentation a principalement touché Casablanca et Safi.

A lui seul le port de Casablanca a enregistré un accroissement d'un million de tonnes sur un total de 1,5 millions de tonnes.

Si le trafic des ports de Safi, Fédala, Agadir a connu un léger accroissement, celui de Kénitra enregistre par contre une régression particulièrement sensible en 1955, 1956 et 1957 : il n'est plus que de 580.000 T. en 1956 aprés avoir atteint 620.000 T. en 1954 ; en 1957 la baisse s'est accentuée.

Sauf pour Casablanca, les installations portuaires de l'ex-zone Sud sont en mesure de faire face à un accroissement du trafic deux fois plus important que celui de la période quinquennale précédente, les ports de l'ex-zone Nord restant des ports de pêche à faible trafic commercial.

Avec l'unification du pays il va désormais devenir possible d'appliquer une politique portuaire d'ensemble dont l'élaboration se fera au cours de la préparation du Plan quinquennal.

B) Programme 1958-1959 :

Le programme 1953-1957 ayant été sensiblement réalisé, les travaux prévus pour 1958-1959 n'ont pour objet que d'achever ou de compléter le programme 1953-1957.

Les plus importants concernent Casablanca et Kénitra.

- L'infrastructure de la 2 ème tranche du môle intermédiaire de Casablanca sera poursuivie et son équipement amorcé. Divers aménagements complémentaires et l'achat d'outillage sont également prévus.

- Pour Kénitra les dragages et calibrages qu'impose la correction et l'approfondissement du chenal continueront d'être pratiqués sous peine de voir ce port compromis par l'ensablement. Des aménagements complémentaires y seront réalisés ainsi que l'acquisition d'outillage.

- Pour les autres ports de l'ex-zone Sud divers travaux d'aménagement seront entrepris ainsi que l'acquisition d'outillage.

Le programme de balisage sera poursuivi.

En ce qui concerne les ports de l'ex-zone Nord (Alhucémas, Larache, Rio Martin, Cabo de Agua) le programme 1958-1959 vise essentiellement à leur apporter des améliorations limitées :

- Renforcement de la jetée de protection et construction du mur de clôture du port de commerce d'Alhucémas,
- Remise en état de la digue et améliorations pour le trafic de la pêche de Larache,
- Dragages et calibrages du chenal du port de Rio Martin,
- Réfection de la digue de protection de Cabo de Agua,

De plus un radiophare sera installé à Tres Forcas et à Larache et le phare d'Alhucemas sera aménagé.

Au cours des années 1958-1959 le problème portuaire dans son ensemble sera réétudié, pour que soit appliquée dans le cadre du Plan quinquennal une politique portuaire cohérente qui prendra en considération la situation économique créée par l'unification du pays et les possibilités de développement industriel offertes par certaines régions.

III - EQUIPEMENT MARITIME

Dans le cadre du plan 1958-1959, les priorités qui seront satisfaites portent sur la construction d'un garde-côte chasseur de haute mer et de deux canots de sauvetage.

Il est devenu essentiel d'assurer à nos côtes qui s'étirent sur des milliers de kilomètres un minimun d'équipement.

IV LES CHEMINS DE FER

1°) Situation actuelle :

Le plan quadriennal 1954-1957 avait prévu l'aménagement de nouvelles voies d'embranchement, le remaniement de la gare de triage de Casablanca-Roches noires, l'installation de deux sous-stations, l'acquisition de matériel moteur et remorqué, l'achèvement du doublement de la ligne de Casablanca à Sidi El Aïdi.

Ce programme a été dans l'ensemble réalisé, sauf pour l'achèvement du doublement de la ligne Casablanca - Sidi El Aïdi.

A l'heure actuelle, pour ce qui est de cette dernière ligne, la voie est posée et l'électrification sera terminée dans un mois. Les travaux seront définitivement achevés en Juillet 1958.

Au cours des quatre dernières années, le trafic a connu une progression bien moins forte que celle de 1949 à 1953.

Evolution du parc-traction locomotives
(1953-1957)

	1953	1954	1955	1956
Vapeur (remisées)	79	59	59	59
- Locomotives électriques	57	57	57	57
- Locomotives et loco-tracteurs Diesel	35	53	63	63

Evolution du matériel roulant
(1955-1956)

	1955	1956
Voitures-voyageurs	246	269
Fourgons	65	64
Wagons - marchandises (y compris le Méditerranée-Niger)	5.278	5.408
Tremies	551	610
Citernes	559	514

Trafic des Chemins de fer au cours des années 1954-1956

Années	Tonnes-kilomètres (en millions)	Voyageurs-kilomètres (en milliens)
1954	1.483	552
1955	1.511	541
1956	1.555	675

2°) Programme 1958-1959 :

Pour les années 1958-1959 les seuls travaux importants à réaliser et les acquisitions nécessaires de matériel sont commandés par l'accroissement prévisible de la production de phosphates de Khouribga et donc par son écoulement sur Casablanca.

Seront entrepris en particulier :

- l'achèvement des travaux d'extension de la gare des Roches-Noires, et la création de nouvelles voies-mères afin de réaliser la mise en service de nouveaux lotissements industriels,
- le renforcement de la voie sur le tronçon Khouribga-Sidi Daoui,
- l'agrandissement de l'entretien d'Oujda et l'aménagement des ateliers de Meknès pour faire face au volume accru des réparations de matériel roulant,
- l'achat de trois locomotives électriques de 3.120 CV, de 50 nouvelles trémies allégées et de 20 voitures à voyageurs,
- la construction de logements pour le personnel.

V - LES TRANSMISSIONS

1°) Situation actuelle :

Le Plan 1954-1957 avait fixé les objectifs suivants :

a) Développement de l'équipement des centraux téléphoniques et télégraphiques de manière à porter le nombre total de lignes de raccordement de 71.000 en 1953 à 90.000 en 1957.

b) Modernisation de la commutation interurbaine par l'introduction progressive de liaisons automatiques et semi-automatiques.

c) Généralisation des télé-imprimeurs et création d'un réseau télex (abonnés servis par télétypes).

Cela devait permettre la diminution de l'effectif d'un personnel explicitant dont le recrutement est particulièrement difficile.

d) Augmentation des longueurs totales des lignes aériennes et souterraines d'abonnés en service, de 30.000 et 56.000 kms respectivement en 1953, à 38.000 et 73.000 kms. Le nombre des postes d'abonnés devait passer dans cette même période de 49.000 à 67.000.

e) Poursuite de l'installation des câbles à grande distance et faisceaux hertziens qui devaient passer de 900 kms en 1953 à 1.840 kms fin 1957.

f) Pour les bâtiments postaux le programme tendait à l'augmentation du nombre de bureaux dans les centres urbains et à l'équipement en bureaux des localités du bled qui en sont dépourvues. Au total, les surfaces construites devaient passer de 167.000 m2 couverts (fin 52) à 246.000 m2 couverts au terme du Plan.

Pour les télécommunications, les principaux objectifs du programme ont été, dans l'ensemble réalisés, sauf pour les lignes aériennes d'abonnés, et les câbles à grande distance et faisceaux hertziens.

L'équipement des centraux téléphoniques a même dépassé l'objectif fixé.

Evolution des télécommunications (1954-1956)

Désignation des travaux	Unité	Situation au 31 décembre		Objec. 1957	Prévisions d'augm. 1954-1957	Augmentat. effectives 1954-1956	% de réalisation des objec. au 31-12-56
		1953	1956				
Equipement des Centraux téléphoniques	u	71.000	90.950	90.000	19.000	19.950	105 %
Postes principaux d'abonnés	u	49.000	62.467	67.000	18.000	13.467	75 %
Lignes aériennes (circuits)	km	30.000	34.328	38.000	8.000	4.328	54 %
Lignes souter. d'abonnés (circ. en serv.)	km	56.000	73.104	73.000	17.000	17.104	100 %
Lignes souter. d'abonnés (circ. posés)	km	85.000	106.800	110.000	25.000	21.800	87 %
Liaisons télégraphiques	km	27.650	35.134	-	-	-	-
Câbles à grande distance et faisceaux hertziens	km	900	1.529	1.840	940	629	67 %

Le nombre de bâtiments postaux s'est accru de 29 unités de toutes catégories (sauf cabines téléphoniques) et de 45 cabines téléphoniques entre la fin de 1953 et celle de 1956. Cette augmentation est restée cependant en deçà des prévisions du Plan dont les objectifs dans ce domaine avaient été par trop ambitieux.

Situation des bâtiments postaux

	Fin 1953	Fin 1956	Objectifs 1957	Augment. 1954-1956
Toutes catégories (sauf cabines téléph.)	415	444	-	29
Cabines téléphoniques isolées	264	309	-	45
Surfaces des bâtiments postaux (en m^2 couverts)	179.430	208.192	246.000	28.762

Enfin pour la Radiodiffusion, les prévisions faites en ce qui concerne le nombre de studios et la puissance des émetteurs ont été réalisées dans l'ensemble.

Radiodiffusion

	Fin 1953	Fin 1956	Prévisions 1957
Nombre de studios :	6	9	9
Emetteurs :			
puissance (Kw)	303	375	380
Nombre	8	20	25
Nombre de récepteurs déclarés :			
en milieu marocain	129.000	287.173	380.000
en milieu européen	115.000	131.558	120.000
TOTAUX	244.000	418.731	500.000

2°) Programme 1958 - 1959 :

- Pour les télécommunications, sont essentiellement prévus :
  a) l'achèvement des travaux en cours en Zone Sud,
  b) l'établissement de la liaison hertzienne Tanger-Espagne,
  c) l'établissement de la liaison hertzienne Zemamra-Marrakech,
  d) des aménagements aux installations de la Zone Nord.

- En ce qui concerne les bâtiments postaux, compte tenu du retard intervenu dans l'achèvement et le règlement des opérations antérieures, le plan 1958-1959 réalisera l'apurement de cette situation (en particulier achèvement et règlement de l'hôtel des colis postaux de Casablanca et de l'Hôtel des Postes de Marrakech), ainsi que de nouvelles implantations de bureaux de poste pour desservir les campagnes.

- Les émissions de la Radiodiffusion Nationale doivent couvrir la majeure partie du pays. Le centre émetteur de Sebaa-Aïoun couvre le centre Nord. Restent deux régions importantes : le Sud et l'Oriental avec l'Oranais. D'autre part trois chaînes fonctionnent simultanément et une quatrième destinée à l'étranger débutera l'année prochaine.

Dans le cadre du programme 1958-1959 il est prévu :

- l'installation d'un émetteur 50 kw ondes courtes (autorisation d'achat accordée dans le cadre du plan 1954-1957),

- l'installation de relais locaux à faible puissance et court rayon d'action à Safi, Tanger, Marrakech, afin de lutter contre les brouillages et interférences,

- la construction d'un contre émetteur de grande importance à Agadir, équipé d'un émetteur de 140 kw et 20 kw.

VI - INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE

En attendant que soit définie et fixée l'infrastructure aéronautique du pays, il ne peut être envisagé au plan 1958-1959 que des améliorations locales sur les aérodromes en service : Rabat-ville, Kénitra, Rabat-Salé, Ouezzane, Casablanca-tourisme, Safi, Mazagan et Taroudant.

CHAPITRE IV

SECTEUR ENERGETIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

* * *

CHAPITRE IV

SECTEUR ENERGETIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

I. ENERGIE

Le bilan énergétique du pays montre qu'à l'heure actuelle la production nationale d'énergie couvre 50 % des besoins; le reste est importé, essentiellement sous forme de produits pétroliers (fuel oil, gas oil, essence,etc...)

L'énergie produite et consommée localement est représentée par l'électricité d'origine hydraulique, la moitié environ du charbon de Djerada (l'autre moitié étant exportée) et par les produits pétroliers que fournit la raffinerie de Sidi-Kacem.

1°) L'électricité

a) Situation actuelle :

A elle seule l'électricité d'origine hydraulique équivaut à 60 % de l'énergie produite et consommée localement.

Depuis la mise en service des complexes hydro-électriques d'Afourer et de Bin-El-Ouidane (1955), la production d'électricité d'origine hydraulique atteint 860 millions de Kwh, soit 90 % de la production totale d'électricité.

Par rapport à 1953, la puissance hydraulique installée a plus que doublé et la production d'électricité hydraulique a triplé.

Par contre en 1957, la production d'électricité d'origine thermique n'est plus que de 16 % par rapport à celle de 1953.

ENERGIE ELECTRIQUE

	1953	1957
Puissance installée en KW		
- Hydraulique	170.600	362.590
- Thermique	126.100	102.485
	296.700	465.075
Production (en millions de KWH)		
- Hydraulique	285.700	857.800
- Thermique	508.900	80.900
	794.600	938.700

Depuis 1949, dans le cadre des 2 plans quadriennaux (1949-1952) et (1954-1957) un gros effort d'équipement hydro-électrique a été entrepris. A ce jour le montant de la participation de l'Etat aux dépenses des ouvrages de production et de transport d'électricité s'élève à 29.355 millions.

Cet effort d'équipement a abouti à la construction de grands ouvrages de production dont la capacité actuelle permet de faire face à une augmentation de la consommation d'électricité de l'ordre de 30 %. Parallèlement les principales lignes de transport ont été mises en place.

b) Programme 1958 - 1959

Il s'agit essentiellement à l'heure actuelle de :

- développer le réseau de distribution
- assurer les liaisons avec l'ex-zone Nord.

La Commission Centrale a estimé que, compte tenu des possibilités actuelles de production, qui permettraient de satisfaire une augmentation de 30 % de la consommation, la construction envisagée pour 1959 du 3° groupe de la Centrale des Roches Noires Sud était prématurée.

Cette extension doit être différée, d'autant plus que, s'agissant d'un ouvrage thermique, le prix du combustible au kwh à lui seul reviendrait à 6 francs.

Les travaux qui seront exécutés dans le cadre du plan biennal se répartissent de la façon suivante :

- Construction de la ligne 150 kv Afourer-Marrakech
- Construction de lignes à 60/22 kv :

branchement complémentaire Afourer-Marrakech, ligne 60 kv Meknès-Mrirt, liaison Mogador - Safi

- Liaisons avec l'ex-zone Nord
- Installation de postes à 60/22 kv
- aménagements divers
- renouvellement du matériel.

Par ailleurs des dotations sont prévues pour assurer le solde des travaux antérieurs au plan 1958-1959 et le règlement des frais généraux et charges financières qui incombent à l'Etat.

L'électrification rurale et des petits centres sera poursuivie à un rythme sensiblement supérieur à celui des années précédentes. Elle touchera également l'ex-zone Nord.

2°) Charbon

Les recherches de nouveaux gisements seront poursuivies à l'aide de moyens propres au B.R.P.M.

3°) Pétrole

Le B.R.P.M. et la Société Chérifienne des Pétroles vont poursuivre leur programme de reconnaissance et de recherches en dehors des gisements de Sidi-Kacem.

Le problème énergétique dans son ensemble est actuellement à l'étude en fonction des possibilités d'industrialisation du pays car la fourniture d'une énergie abondante et à bon marché est une condition indispensable au développement des industries de base.

II - LES MINES

1°) Situation actuelle

Evolution de la production minière

Substances minérales (milliers de tonnes)	1938	1948	1953	1954	1955	1956	1957
Phosphates	1.488	3.226	4.156	5.019	5.310	5.521	5.567
Manganèse métallurgique	80	195	376	357	372	383	414
Manganèse chimique	8	19	54	43	40	38	77
Plomb	28	39	110	114	122	120	127
Zinc	6	4	65	63	78	70	89
Cobalt	7	2	6	7	7,5	6,5	4,2
Cuivre		2	4	2,5	2,5	3	2
Fer - Zone Sud	266	301	506	335	310	489	468
Fer - Zone Nord	-	-	986	931	1.033	1.378	-
Pétrole	-	-	102	118	102	97	75
Anthracite	-	-	565	468	467	482	521

L'indice général de la production minière (y compris les phosphates) est passé de 100 en 1949 à 190 en 1957 : La production minière totale représente en 1957 presque le double de celle de 1949..

Si on ne tient pas compte des phosphates, le reste de la production minière en 1957 est égal à deux fois et demie la production de 1949 (indice 100 en 1949 et 251 en 1957).

Tout au long de cette période s'est réalisé un inconstatable effort d'équipement tant de la part de l'Etat que des sociétés privées, ce qui explique le doublement du volume de la production minière au bout de 8 ans.

2°) Programme 1958 - 1959

Cet effort doit se maintenir et même s'amplifier :

L'effort propre de l'Etat pour les années 1958-1959 se concrétisera sur deux plans :

- d'une part par l'accroissement des moyens mis à la disposition de la Direction des Mines et de la Géologie,

- d'autre part par la mise en oeuvre du programme de recherches du B.R.P.M. et d'investissements de l'Office Chérifien des Phosphates.

a) Les moyens mis à la disposition de la Direction des Mines et de la Géologie seront considérablement accrus par rapport aux années passées. Le programme applicable peut se regrouper autour des rubriques suivantes :

- Diffusion de résultats obtenus : Impression de cartes géologiques, travaux préparatoires de dessin et d'établissement de fonds topographiques, participation à l'établissement de la couverture photo-aérienne et aux cartes géologiques générales; préparation et impression de mémoires.

- Amélioration de la connaissance de l'infrastructure géologique : Campagnes géophysiques à l'appui des études hydrogéologiques ; participation à la prospection aéroportée dans la zone Nord ; achèvement de l'établissement du réseau gravimétrique général en l'étendant à la zone Nord et en complétant les lacunes des réseaux de la zone Sud.

- Recherches de géologie appliquée et Etudes pour une meilleure utilisation des ressources minérales et leur transformation.

- Etudes sur l'énergie solaire : études sur la construction d'un four solaire et études de la déminéralisation des eaux par énergie solaire.

Par ailleurs est prévue l'implantation des services de la Direction des Mines à Ksar-es-Souk et à Agadir, dans le cadre de la recherche et du développement des ressources de ces régions.

b) Le Bureau de Recherches et de Participations minières disposera de moyens financiers plus importants en 1958 et 1959 qu'en 1957.

Pour 1958 il est prévu non seulement l'accroissement de ses participations dans diverses sociétés (Société Chérifienne des Pétroles, Charbonnages Nord-Africains, Société du Maider (cuivre et divers, Société du Zguit (Wolfram), Société du Djebel Aouam, mais également l'application d'un important programme de recherches qui porte essentiellement sur la potasse, le pétrole et les minerais métalliques (cuivre et Plomb).

Dans le cadre de son programme d'accroissement de la production, l'Office Chérifien des Phosphates prévoit un montant d'investissements de l'ordre de 4 milliards de francs pour 1958, répartis selon un ordre d'urgence.

En plus d'un important programme d'investissements sociaux, comprenant notamment un centre de formation professionnelle à Khouribga, seront entre autres réalisés en 1958 :

- la poursuite de l'extension des installations de stockage et de chargement à Casablanca,

- l'achèvement du doublement de la calcination à Khouribga.

III. INDUSTRIE

1°) Situation actuelle :

Aucun programme d'industrialisation ne fut prévu dans le cadre du second Plan quadriennal, l'activité industrielle ayant été considérée comme relevant exclusivement du secteur privé.

Au cours de la période 1949-1954, des investissements privés importants furent réalisés dans l'industrie, qui permirent un accroissement considérable de la capacité de production de certains secteurs et la création de nouvelles branches industrielles.

Parmi les secteurs qui connurent un notable développement, il faut mentionner l'industrie alimentaire (minoteries industrielles, pâtes alimentaires, raffinage du sucre, conserveries, raffinage des corps gras, boissons gazeuses et jus de fruits etc...), l'industrie du cuir (tanneries et fabriques de chaussures), l'industrie chimique et celle des matériaux de construction.

Parmi les branches industrielles nouvelles qui virent le jour au cours de cette période, il faut plus particulièrement citer les entreprises de textiles.

Entre 1949 et 1956, le volume annuel de la production industrielle a augmenté de près de 70 %. La progression a été surtout rapide entre 1949 et 1953, le volume de la production industrielle de cette dernière année ayant dépassé de 52 % celui de 1949.

Mais un ralentissement sérieux de la production s'opère à partir de 1954, et s'accentue les années suivantes.

En 1956, par rapport à 1955, les secteurs de l'industrie des métaux, des matériaux de construction et de la céramique, des industries chimiques, des industries textiles et du cuir enregistrent une baisse relativement importante, (comme le montre le tableau des indices de la production industrielle - v. tableau page 47).

Compte tenu du faible degré d'industrialisation atteint jusqu'ici par la pays, il convient de souligner trois aspects importants de la situation dans laquelle se trouve l'industrie et dont découlent les problèmes auxquels doivent faire face les pouvoirs publics :

1) La transformation des produits du sous-sol n'intervient encore que pour une très faible part dans le processus d'industrialisation.

Les seuls produits du sous-sol national qui subissent une certaine transformation sont : le pétrole, les calcaires et schistes utilisés dans la production de ciment, le tiers environ de la production de minerai de plomb, une petite partie de la production de phosphates, une partie des minerais de manganèse et de zinc.

D'une part il est inconcevable que les importantes productions du sous-sol national continuent d'être exportées à l'état presque brut car on abandonne ainsi une considérable valeur ajoutée au bénéfice des pays transformateurs.

D'autre part le développement des industries de base est conditionné par la transformation sur place des minerais.

2) Beaucoup de secteurs industriels ont poussé au gré des circonstances politiques et économiques durant la période décennale écoulée. De ce fait nous nous trouvons à la fois en présence du suréquipement de certains secteurs et du sous-équipement d'autres secteurs. C'est ainsi que des industries exportatrices telles que les conserveries et les huileries se sont exagérément développées à une période d'écoulement facile de la production sur les marchés extérieurs. Par contre la progression d'autres industries plus vitales telles que la chaussure et le textile, fut considérablement gênée par l'application de l'Acte d'Algésiras et l'étroitesse du marché intérieur.

Ce dernier phénomène explique largement le fait que l'industrie du pays, en particulier les secteurs qui produisent des biens de consommation destinés au marché intérieur, travaille à l'heure actuelle très au-dessous de sa capacité de production.

INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Base 100 en 1952)

BRANCHES	1938	1948	1949	1950	1951	1952	1953	1954	1955	1956
Ensemble des branches (sans bâtiment)	39	66	72	8[illegible]	97	100	109	116	121	12[illegible]
dont : - industries extractives	31	61	69	80	101	100	103	113	120	123
- industries de transformation	[illegible]4	69	7[illegible]	90	95	100	113	118	122	125
I - Energie	26	61	72	79	99	100	116	1[illegible]0	1[illegible]9	157
II - Extraction de minerais	32	61	69	80	103	100	102	11[illegible]	121	12[illegible]
III - Industrie des métaux	2[illegible]	56	61	85	86	100	122	119	125	115
IV - Céramique & mat.de construction	27	59	6[illegible]	69	86	100	117	119	117	102
V - Ind. chimiques, caoutchouc	20	53	59	69	100	100	102	115	112	95
VI - Ind. agricoles & alimentaires	59	78	87	96	9[illegible]	100	10[illegible]	106	113	128
VII - Textiles et cuirs	35	73	57	68	89	100	105	108	122	103
VIII - Industries diverses	53	71	74	9[illegible]	10[illegible]	100	122	126	117	136

L'action de modernisation rurale doit faciliter l'élargissement progressif du marché intérieur.

Mais les distorsions de l'équipement industriel imposent également à l'Etat une action d'orientation sélective des investissements industriels.

3) En 1957 les investissements réalisés dans l'industrie ont représenté à peine 40 % des investissements correspondants de 1952. Il est difficile dans ces conditions de parler de la réalisation d' "investissements nets" dans l'industrie pour 1957 ; il faut pratiquement considérer que l'équipement industriel qui a vu le jour l'année passée répond uniquement aux nécessités de l'amortissement, c'est-à-dire du renouvellement d'une fraction du potentiel industriel existant.

Nous sommes donc en présence d'une carence de l'investissement privé dans l'industrie.

2°) Programme 1958 - 1959 :

Face à cette situation, l'application de deux séries de mesures devra faciliter la relance de l'industrialisation du pays sur des bases nouvelles, conformes à l'intérêt national.

1) La création du Bureau d'Etudes et de Participations Industrielles répond à la nécessité d'impulser l'investissement de capitaux privés nationaux et étrangers et de les orienter vers les secteurs prioritaires du développement industriel.

La participation de l'Etat au financement d'entreprises industrielles a pour but essentiel de stimuler l'orientation des capitaux vers le secteur industriel.

Cette participation joue un rôle de garantie, de sécurité et de rentabilité. Elle ne pourra qu'inciter les capitalistes privés nationaux et étrangers à s'intéresser activement aux affaires industrielles.

En même temps elle se présente comme un moyen efficace d'orienter les investissements industriels vers les secteurs prioritaires, afin que le développement industriel du pays s'effectue de façon équilibrée.

Le B.E.P.I. a également pour mission d'entreprendre les études préliminaires indispensables à la réalisation de tout projet d'implantation d'entreprises industrielles nouvelles.

Mais pour que cet instrument souple et efficace de l'Etat en matière d'industrialisation puisse jouer son rôle, il est nécessaire de le doter des moyens voulus.

Dans le cadre du programme biennal 1958-1959, une dotation de 2 milliards de francs permettra au B.E.P.I. de s'intéresser au lancement de certains projets industriels dont la réalisation doit faciliter l'amorce d'une relance de l'industrialisation.

2) Les mesures d'encouragement en faveur de certains investissements privés, prises dans le cadre d'un Dahir, participent du même esprit. Le bénéfice en est réservé aux entreprises de production exerçant leurs activités dans un certain nombre de secteurs prioritaires : industries de base, industries de valorisation des matières premières du sous-sol national, certaines industries de

fabrication de biens de consommation (raffinage du sucre, textile etc...) et de montage (qui apportent une valorisation suffisante à la main d'oeuvre et aux matières premières nationales).

Les mesures d'encouragement sont applicables seulement aux entreprises nouvelles - entendues au sens large c'est-à-dire que le bénéfice des mesures spéciales pourra être également appliqué aux entreprises existantes qui envisageraient d'étendre leurs activités ou de perfectionner leurs techniques.

Une commission des Investissements appréciera dans chaque cas, en fonction de critères très larges, l'opportunité d'agréer les programmes d'investissements présentés et d'accorder par conséquent, intégralement ou partiellement, le bénéfice des mesures spéciales d'encouragement.

Ces mesures d'encouragement ainsi que l'action propre du B.E.P.I. doivent produire leur plein effet en 1958 et plus encore en 1959.

IV. ARTISANAT

1°) Situation actuelle :

Depuis la fin de 1956, des efforts réels sont entrepris de la part des services responsables afin de parvenir à une adaptation effective aux problèmes redoutables que pose notre artisanat. Depuis cette date, ces efforts se sont traduits par :

- la création de coopératives,
- l'organisation du circuit d'approvisionnement en matières premières,
- la coordination des efforts avec l'O.C.E. pour le contrôle et le développement du commerce des produits artisanaux à l'extérieur,
- le développement de l'effort publicitaire en faveur des produits artisanaux (foires),
- la création de la Maison de l'Artisan, des Conseils régionaux et du Conseil National de l'Artisanat,
- la participation des artisans à la réalisation des marchés administratifs.

Mais si on a ainsi amorcé la reconversion de ce secteur, il reste qu'elle est une oeuvre de longue haleine.

Les divers métiers artisanaux peuvent être classés en deux catégories :

1) Les métiers ayant un cachet artistique (tapis, boissellerie, damasquinage etc...) : Ces métiers survivront car ils ne souffrent pas de l'extension du machinisme; pour cela la lutte engagée portera ses fruits.

Il suffira de développer la production de qualité et d'organiser le secteur d'écoulement de la production.

2) Les métiers dont la production est concurrencée par l'industrie (tissage, chaussure, céramique, maroquinerie etc...) : Ce sont les corporations qui posent les problèmes les plus ardus. Il faut y entreprendre une action dans le sens de la reconversion des moyens de production qui sont actuellement archaïques et de faible rentabilité, face à une industrie moderne scientifiquement organisée.

Plus de 50 % des artisans de ces corporations ont moins de 30 ans et pourront sans difficultés s'adapter aux méthodes nouvelles; les autres continueront à fabriquer les produits artisanaux qui font l'objet d'une demande de la part des Marocains âgés non sensibles aux conséquences de l'évolution sociale sur les besoins et les modes de vie.

2°) Programme 1958 - 1959 :

Cette reconversion nécessite l'édification d'ateliers modernes où l'on fabriquera des articles utilitaires nécessaires aux besoins du pays.

Dans le cadre du plan transitoire, il s'agira essentiellement pour les pouvoirs publics de remédier à la crise d'inadaptation des producteurs artisanaux en créant des ateliers-pilotes ou en complétant l'équipement d'ateliers existants :

A - Ateliers-pilotes de tissage :

1°) Construction et 1ère tranche d'équipement de l'atelier-pilote de Salé
2°) Equipement de l'atelier-pilote de Midelt
3°) " " " " " Khénisset
4°) " " " " " Ouezzane
5°) " " " " " Khénifra
6°) Construction et complément d'équipement de l'atelier-pilote de Marrakech

B - Ateliers-pilotes de tannerie :

1°) Complément d'équipement de l'atelier-pilote de Rabat-Salé
2°) Complément d'équipement de l'atelier-pilote de Fès
3°) " " " " " Meknès
4°) Renouvellement et complément d'équipement de l'atelier-pilote de Marrakech

C - Ateliers-pilotes de céramique :

1°) Complément d'équipement de l'atelier-pilote de Fès
2°) Construction et équipement de l'atelier-pilote de Safi
3°) " " " " " " Meknès

D - Ateliers-pilotes de cordonnerie :

1°) Achat de terrain, construction et équipement de l'atelier-pilote de Rabat
2°) Achat d'un local, aménagement et équipement à Fès

E - Ateliers-pilotes de maroquinerie :

1°) Achat, aménagement et équipement à Casablanca
2°) Construction et complément d'équipement à Marrakech

F - Complément d'équipement de l'atelier de filature - aménagement et équipement de l'atelier de teinturerie de Rabat

G - Centres professionnels :

1°) Aménagement et équipement du centre d'apprentissage de menuiserie, ferronnerie et tapisserie de Rabat

2°) Equipement du centre professionnel de tapis de Rabat

3°) Equipement et 1ère tranche de construction d'un centre à Tanger

4°) Equipement d'un centre à Ksar-es-Souk

5°) Equipement d'un centre à Tétouan.

V. EQUIPEMENT TOURISTIQUE

Le tourisme représente un élément important pour la balance des comptes du pays et des efforts sérieux doivent être entrepris pour créer un cadre favorable à son expansion.

Dans la limite étroite du plan biennal sera entrepris l'agrandissement du gîte d'étape de Tafraout qui complète la chaîne des établissements hôteliers en service dans le Sud du pays.

Par ailleurs afin de faire connaître les possibilités touristiques offertes par le pays, de nombreux postes seront aménagés à l'étranger : à Londres, Madrid, Francfort, New-York, Genève, Rome et Le Caire.

* * *

CHAPITRE V

H A B I T A T

* * *

Chapitre V

H A B I T A T

I. SITUATION ACTUELLE

Les réalisations du Service de l'Habitat au cours de la période 1954-1957 ont été les suivantes :

Années	Nombre total de logements entrepris (chiffres cumulés)	Accroissements annuels
de 1945 à 1953	15.156	-
1954	19.713	4.557
1955	25.128	5.145
1956	31.944	6.816
1957	35.708	3.764

De son côté, la Compagnie Immobilière Franco-Marocaine a construit depuis sa création quelque 11.000 logements, soit :

2.785	Logements	en	1952
1.177	"	"	1953
2.334	"	"	1954
1.481	"	"	1955
1.520	"	"	1956
1.872	"	"	1957

II. PRINCIPES D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE L'HABITAT

Il semble que la politique suivie dans le passé en matière d'habitat ait conduit à une impasse et cela pour trois raisons principales :

a) pour résoudre durablement le problème de l'habitat marocain, il faudrait lancer un programme permettant de loger plus décemment quelque 950.000 habitants soit environ 300.000 habitants vivant dans les bidonvilles, 350.000 vivant dans les quartiers surpeuplés des médinas, 300.000 représentant l'accroissement normal de la population urbaine au cours des cinq prochaines années.

On pourrait évaluer le coût global d'un tel programme à quelques centaines de milliards de francs, ce qui excéderait évidemment le potentiel d'épargne monétaire de l'économie marocaine dans les secteurs urbains.

b) l'Etat face à ce redoutable problème, se sent obligé de construire massivement et vite. Mais il ne peut suffire à la tâche s'il n'est pas relayé par l'épargne individuelle et la participation active de la population urbaine elle-même.

En outre son action se traduit par l'accumulation d'un énorme patrimoine immobilier qui se constitue au détriment d'investissements plus rentables et qui exige des frais d'entretien assez importants.

c) Enfin le coût actuel de la construction est tel que :

- lorsque les logements sont mis en vente, le pris de vente ne correspond point au pouvoir d'achat de la clientèle populaire à laquelle ils sont théoriquement destinés,

- lorsque, à défaut de vente, ces logements sont mis en location, ils ne trouvent pas de preneurs qui puissent payer un loyer rémunérateur.

Pour sortir de cette impasse les pouvoirs publics sont entrain de mettre sur pied un programme nouveau qui fait appel à la collaboration étroite des particuliers.

Les idées directrices de ce programme peuvent être résumées comme suit:

1) Mettre en oeuvre des solutions réalistes capables de convenir à une population dont les moyens sont et demeureront pour un temps donné, assez limités.

Les solutions qui seront proposées prendront en considération la solvabilité des intéressés. Ces derniers peuvent être divisés en trois catégories :

a) Les insolvables c'est-à-dire les individus sans emploi ou n'exerçant que sporadiquement des activités rémunératrices. Cette catégorie a un revenu mensuel inférieur à 10.000 francs et ne peut consacrer que quelques 1.000frs par mois à son logement.

b) Les demi-sovables : groupes de tous les chefs de foyer qui occupent un emploi stable et qui peuvent disposer d'un revenu mensuel compris entre 10.000 et 20.000 francs. Cette catégorie peut consacrer entre 1.000 et 2.000 francs par mois pour son logement. En outre certains d'entre eux peuvent même disposer d'un petit pécule de l'ordre de 50.000 francs.

c) Les solvables qui représentent une proportion de la population bénéficiant de ressources régulières plus élevées (qui se situent au delà de 20.000 francs par mois) et qui par conséquent, peuvent investir des économies (de l'ordre de 150.000 francs) dans la construction d'un logement familial.

2) S'agissant de populations déshéritées, l'Etat permettra leur intégration à la Cité en équipant des terrains situés à proximité de leur travail sur lesquels les intéressés pourront petit à petit entreprendre eux-mêmes la réalisation de leur propre logis.

3) L'Etat continuerait à réaliser le programme destiné à loger la population laborieuse. Il montrera l'exemple en réalisant des secteurs pilotes qui constitueront les noyaux des futures cités et serviront de guides pour tous ceux qui construiront.

4) L'aide de l'Etat se manifesterait encore par le développement d'un programme de crédits à la construction, en nature ou en espèces, et qui seraient adaptés aux ressources de chacun et remboursables à moyen terme avec un taux d'intérêt aussi bas que possible. Les coopératives de construction continueraient à être soutenues.

5) Enfin, les citadins désireux de construire, trouveront auprès des techniciens du service de l'Habitat de précieux guides qui leur fourniront les renseignements pratiques (prêts, choix de plan, autorisations de construire, éventuellement choix de matériaux, technique de la construction etc...)

Ainsi donc en mobilisant tous les efforts, ceux de l'Etat comme ceux des particuliers, l'on peut espérer résorber dans des délais assez raisonnables les bidonvilles et les taudis et décongestionner les médinas au maximum, permettant ainsi une amélioration des conditions de vie des classes laborieuses.

III. PROGRAMME BIENNAL 1958 - 1959

En dehors de l'action de l'Etat pour amorcer une orientation nouvelle dans la politique de l'habitat que nous venons d'exposer et qui consiste notamment à mettre sur le marché quelques 46.000 logements au cours des deux années à venir le programme biennal qui sera exécuté par le Service de l'Habitat est le suivant :

1°) Achats de terrains :

L'aménagement de lotissements économiques et la construction d'immeubles par les services de l'habitat imposent nécessairement l'acquisition des terrains suffisamment tôt pour éviter toute manoeuvre spéculative. Les services de l'Habitat pour exercer une action continue et efficace au meilleur prix doivent disposer d'une véritable "réserve" de terrains.

Pour 1958, le problème est partiellement résolu et le plan biennal ne vise qu'à prévoir un complément de dotation.

2°) Logements de fonctionnaires :

Les principales parties prenantes sont le Ministère de l'Intérieur et la Direction Générale de la Sûreté Nationale.

Ces constructions constituent un des facteurs de solution du problème du sous-équipement administratif de certaines parties du territoire.

Mais les investissements en ce domaine ne constituent pas une priorité du plan biennal dont les objectifs visent à retenir dans la mesure du possible les travaux exerçant une influence certaine sur le volume de la production nationale.

En 1958-1959, les constructions de logements administratifs seront donc limités au respect des engagements pris par l'Etat. Dans ce cadre, s'inscrivent les amortissements terminaux à pratiquer au titre des programmes antérieurs déjà réalisés.

Mais il est nécessaire pendant cette période biennale, d'établir un inventaire des constructions existantes et des besoins réels afin qu'une meilleure répartition éventuelle puisse intervenir.

* * *

CHAPITRE VI

EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

* * *

CHAPITRE VI

EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL

* * *

Section I - ENSEIGNEMENT GENERAL

Depuis deux ans, un effort considérable de scolarisation a été accompli par le Ministère de l'Education Nationale, effort auquel les populations ont largement contribué en construisant elles mêmes des écoles.

Il apparaît cependant, à l'expérience, que le rythme de scolarisation adopté ne saurait être maintenu au cours des deux prochaines années, et cela pour deux raisons essentielles :

- Une politique de scolarisation qui ne viserait que des résultats quantitatifs, sans prêter une attention suffisante à la formation des maîtres et à la qualité de l'enseignement, serait en définitive préjudiciable à l'intérêt bien compris de la nation.

- L'équipement culturel et social doit connaître une pause provisoire pour permettre le développement de l'économie dont dépend finalement la réalisation des objectifs sociaux.

Il importe de mettre à profit cette pause pour entreprendre la formation des maîtres qui sont nécessaires à l'extension de l'enseignement et réformer le système éducatif existant en fonction des besoins et des possibilités de la Nation.

I - ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A) Situation actuelle

Les services d'enseignement primaire n'étant pas encore unifiés, il y a lieu de les distinguer en trois catégories :

1) Primaire Musulman

Au 10 novembre 1957, ce service disposait de 10.419 classes d'enseignement général avec un effectif total de 481.000 élèves. Le nombre d'instituteurs s'élevait à 10.968 dont 2.779 non Marocains.

Les effectifs scolaires ont considérablement augmenté dans cette catégorie d'enseignement grâce, d'une part à l'augmentation sensible des locaux scolaires (le secteur privé a construit et mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale 2.052 classes au cours des années 1956-1957), et d'autre part au système des classes à mi-temps.

Si les résultats de l'enseignement primaire musulman peuvent paraître spectaculaires du point de vue des effectifs scolarisés, par contre la qualité de cet enseignement a notablement baissé.

2) Primaire Israélite

L'enseignement primaire israélite compte actuellement un effectif de 30.861 élèves, effectif à peu prés stationnaire par rapport à 1956.

3) Primaire Européen

Ce service disposait au 10 novembre 1957 de 776 classes et comptait 30.000 élèves environ dont 11.000 Marocains.

Si l'on compte les effectifs de la Mission Culturelle Française, (30.000 Européens et 7.900 Marocains) l'enseignement primaire de type "Européen" toucherait 49.000 élèves Européens et 18.900 élèves Marocains, soit un total d'un peu plus de 58.000 élèves contre 64.000 en 1956-1957.

B) Programme 1958-1959

1) Enseignement Primaire Musulman

Pour déterminer le rythme de scolarisation possible au cours des deux prochaines années, il faut tenir compte de trois éléments :

- Les possibilités de formation de maîtres dans les écoles normales et régionales d'instituteurs.

- L'état actuel des constructions scolaires, compte tenu de l'apport du secteur privé.

- Les possibilités enfin du budget ordinaire.

Les écoles normales et régionales d'instituteurs formeront 600 maîtres nouveaux par an en 1958-1959.

Par ailleurs, le Service de l'Enseignement Primaire Musulman dispose pour Octobre 1958 d'environ 1.300 postes d'instituteurs, créés au budget 1958 et de 1.200 classes déjà construites.

Compte tenu de ces éléments, la Commission Centrale d'Etudes et de Financement propose d'affecter au Ministère de l'Education Nationale les crédits nécessaires pour la construction de 450 classes du type "classique" dans les villes, et de 800 classes rurales.

Au total l'enseignement primaire musulman disposera en 1958-1959 de 2.450 classes qui permettront la scolarisation de 122.500 élèves nouveaux, soit environ 60.000 élèves par an.

Le rythme de scolarisation proposé entraîne deux conséquences : le recrutement de 1.200 instituteurs en dehors des écoles normales et régionales, et la création de 1.250 postes d'instituteurs au budget de l'exercice 1959.

2) Enseignement Primaire Européen

Le programme d'équipement présenté par le Ministère de l'Education Nationale s'élève, pour les deux années à 100.000.000 de francs et consiste essentiellement dans la création de 22 classes d'enseignement général et de 2 classes maternelles.

Il ne sera retenu de ce programme que les travaux qui ont fait l'objet d'engagement des crédits.

3) Enseignement Primaire Israélite

Le programme s'élève à 78 millions et consiste dans l'achèvement de 2 écoles à Casablanca et à Fès.

4) Formation des maîtres

Si le Plan biennal doit marquer une pause nécessaire dans le développement de l'enseignement primaire, il doit par contre encourager fortement la formation des maîtres. C'est à la condition de disposer d'un personnel enseignant de qualité que l'on pourra espérer une amélioration du niveau de l'enseignement.

Le choix des maîtres nous paraît si important que nous proposons au Conseil Supérieur du Plan la création d'une commission interministérielle chargée de définir les conditions de recrutement des instituteurs et d'en contrôler l'application. Sur le plan financier le Plan biennal prévoit de consacrer un crédit de 1 milliard de francs en vue de la création de 6 écoles régionales d'instituteurs ou d'institutrices, et de 25 écoles régionales préparatoires.

II - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

A) Situation actuelle

1) Les établissements du Service de l'enseignement secondaire européen compte un effectif de 13.500 élèves dont 3.600 Marocains.

En comptant les effectifs des établissements mis temporairement à la disposition de la Mission Culturelle Française, l'enseignement secondaire dit "Européen" touchait en Octobre 1957 : 21.000 élèves contre 16.700 en 1956.

2) Quant à l'enseignement secondaire Musulman, on dénombrait en octobre 1957 19.000 élèves contre 13.000 en 1956. Le personnel enseignant actuellement en exercice dans ce service compte 728 professeurs dont 216 Marocains, 497 Européens, 15 ressortissants du Moyen-Orient.

La structure actuelle de l'enseignement du 2 ème degré distingue diverses sortes d'établissements :

- Les lycées provinciaux : Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Azrou.
- Les collèges du 1er et 2 ème cycles : au nombre de 5 pour les garçons et de 2 pour les filles.
- Les collèges du 1er cycle : au nombre de 14.

et des sections marocaines intégrées dans les établissements de l'enseignement européen. Il est prévu dans un proche avenir de marocaniser les établissements dits "Européens" et d'y conserver en tant que de besoin des sections préparant au Baccalauréat Français.

En Zone Nord, l'infrastructure de l'enseignement secondaire est plus simple; il existe seulement 1 Collège de garçons et 1 Collège de filles à Tétouan et 2 Collèges du 1er cycle à Nador et Larache.

B) Programme 1958-1959

Le Plan biennal vise, en matière d'enseignement secondaire musulman, à répondre à deux soucis essentiels :

- la formation du personnel enseignant pour limiter le recrutement de professeurs à l'étranger, et la décentralisation de l'enseignement secondaire au profit des villes secondaires.

Dans cet optique les projets suivants ont été retenus .

a) Création à Rabat d'un Institut pédagogique pour la formation de professeurs de l'enseignement secondaire.

b) Extension ou achèvement de Collèges du 1er cycle dans les villes suivantes : Ceuta, Taza, Khémisset, Sefrou, Sidi -Kacem, Safi, Béni-Mellal, Khouribga.

c) Extension de Lycées et Collèges dans les grandes villes, pour faire face à l'afflux des élèves sortant de l'enseignement primaire. Les extensions envisagées concernant le Collège Princesse Nouzha à Rabat, le Collège Moulay Abdallah à Casablanca, le Collège Abd-El-Moumen à Oujda, et le Lycée Mohamed V à Marrakech.

d) Créations nouvelles :

- Un collège du 1er et 2 ème cycles pour jeunes filles à Casablanca, l'actuel Collège de Mers-Sultan ne suffisant pas.

- Un internat pour filles à Larache, un internat mixte et un externat à Chaouen, un internat et externat mixtes à Nador.

Au total, si l'on tient compte des travaux actuellement en cours dans quatre établissements (Fès, Meknès, Casablanca), le programme d'équipement de l'enseignement secondaire musulman se chiffrera à 964 millions de francs.

En ce qui concerne le programme de l'enseignement secondaire Européen, seuls les travaux d'agrandissement des Lycées de jeunes filles de Rabat et de Casablanca sont retenus pour un montant de 81 millions de francs.

III - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

A) Situation actuelle

A la rentrée de Novembre 1957, les établissements d'enseignement supérieur comptaient les effectifs suivants :

1) Classes préparatoires aux grandes écoles	73	étudiants	dont	18	Marocains
2) Classes de Propédeutique	115	"	"	30	"
3) Lettres	74	"	"	62	"
- Diplôme d'Arabe	72	"	"	56	"
- Licence d'Arabe	2	non Marocains			
4) Faculté de Droit	1.049	étudiants	dont	516	Marocains
5) Faculté de Sciences	466	"	"	100	"
6) Ecoles Normales	106	"	"	7	"
Total :	1.883	"		733	"

A ces effectifs, il faut ajouter les étudiants marocains qui poursuivent leurs études à l'étranger et dont le nombre n'est pas exactement connu, sauf en ce qui concerne les étudiants boursiers.

On évalue à 483 le nombre d'étudiants marocains poursuivant leurs études en France dans les disciplines suivantes :

- Médecins	127	Prép. Grandes Ecoles	8
- Pharmacie	27	Grandes Ecoles	60
- Dentisterie	7	Techni. Commerciale	30
- Droit	30	Techni. Industrielle	17
- Lettres	24	Agriculture	18
- Sciences	12	Beaux-Arts	23

Parmi ces étudiants, 223 bénéficient d'une bourse du Ministère de l'Education Nationale et 47 d'une bourse de la Mission Culturelle Française.

Au titre de l'année universitaire en cours, on nombre également 90 étudiants boursiers en Espagne, 195 dans les pays du Moyen-Orient et une quarantaine dans divers pays européens et aux U.S.A.

Enfin l'enseignement supérieur Islamique compte 11.368 étudiants en 1957 contre 9.400 en 1956. Tous ces étudiants, à vrai dire, n'appartiennent pas aux classes supérieures des Universités Islamiques. Les boursiers de l'Enseignement supérieur islamique sont au nombre de 250 et se répartissent comme suit : Karaouyine : 50, Ben Youssef : 25, Faculté de Droit de Rabat : 55, Faculté de droit de Fès : 23 , Faculté des lettres de Rabat : 10, Faculté de Droit de Marrakech : 8.

B) Programme 1958-1959 :

Le programme d'équipement biennal, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, est réduit au strict minimum, à savoir :

- Liquidation des travaux en cours à la Cité Universitaire de Rabat.
- Extension des Ecoles Normales d'instituteurs.
- Salles de Travaux pratiques à la Faculté des Sciences.
- Construction d'une première tranche de la Cité Universitaire de Fès, où ne pourront être admis que les étudiants des classes supérieures.

Le coût de tous ces projets est évalué à environ 300.000.000 de francs.

IV - SERVICES COMMUNS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

A) Sports scolaires

Un crédit de 25 millions de francs est prévu pour l'aménagement des terrains de sports dans les divers établissements scolaires.

B) Education de base :

Le programme d'équipement du Service de l'éducation de base, s'articule en quatre secteurs d'activité :

- Les centres d'éducation de base qui sont en général implantés au Chef-Lieu d'un cercle et dont les activités visent en principe tous les domaines du développement culturel et social.

- L'Institut royal de l'éducation de base et les centres régionaux de formation de cadres.

- Le centre audio-visuel, chargé de produire le matériel éducatif nécessaire à l'éducation de base.

- L'imprimerie basée sur l'invention de nouveaux caractères arabes.

L'ensemble de ce programme dont le coût s'élève à 400 millions est retenu sous réserve que soient remplies deux conditions.

a) L'Institut Royal de l'éducation de base doit largement être ouvert aux administrations et aux organisations privées qui désireraient former leurs cadres. Il ne saurait en effet être question d'autoriser la création de multiples centres de formation de cadres dont l'objet et les méthodes sont souvent identiques.

Le Ministère de l'Education Nationale disposant déjà de locaux susceptibles d'abriter l'Institut Royal (aux Chênes par exemple), il n'est pas envisagé d'ouvrir d'importants crédits budgétaires pour la réalisation de cet organisme.

b) Le Service de l'éducation de base doit considérer, au cours des deux années 1958-1959, la lutte contre l'analphabétisme comme l'une de ses activités essentielles. La pause momentanée qui interviendra dans le développement de l'enseignement primaire commande en effet que des efforts massifs soient entrepris par l'Etat et les organisations nationales en vue de résorber par des moyens simples et rapides l'analphabétisme qui sévit parmi les jeunes et les adultes.

Le Service de l'Education de base est donc appelé à jouer un grand rôle dans le cadre du plan biennal, à la condition que sa doctrine et ses méthodes soient précisées et que les moyens en personnel et en locaux lui soient accordés.

Le Conseil Supérieur du Plan recommande en outre que les activités d'éducation de base qui sont actuellement dispersées entre divers services du Ministère de l'Education Nationale soient regroupées sous la même autorité pour éviter les doubles emplois tant en crédits qu'en personnel.

* * *

Section II - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

I. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE : (Ministère de l'Education Nationale)

A) Situation actuelle :

Au 10 Novembre 1957, les élèves fréquentant l'enseignement technique étaient au nombre de :

- 12.584 dont 10.468 Marocains pour le 1er degré
- 6.059 dont 2.130 Marocains pour le 2ème "

Si l'on tient compte des effectifs de la Mission Culturelle Française (537 élèves dont 107 Marocains pour le 1er degré, et 1.420 élèves dont 875 Marocains pour le 2ème degré), on obtient une population scolaire dans l'enseignement technique s'élevant à 20.600 élèves pour l'année scolaire 1957-1958. Sur ce total 13.578 élèves sont Marocains.

Par rapport à l'année scolaire précédente, on constate une baisse des effectifs Européens dans le 1er et 2ème degrés, et une stabilisation des effectifs Marocains dans le 1er degré.

Si donc des progrès considérables ont été réalisés dans les diverses catégories d'enseignement général, par contre, l'enseignement technique semble marquer le pas, du fait vraisemblablement des recrutements effectués par les Services Publics et des départs d'élèves européens.

L'enseignement technique est actuellement insuffisamment développé pour faire face d'une part aux **besoins considérables en cadres qui se font sentir dans le pays et d'autre part aux** vagues prochaines d'élèves qui sortiront de l'enseignement primaire et dont une partie s'orientera vers l'enseignement technique.

B) Programme 1958-1959

En attendant que la réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle aboutisse, le Plan Biennal vise à répondre aux besoins les plus urgents. Les crédits qui seront affectés à l'enseignement technique permettront notamment :

1°) de créer une école d'ingénieurs sur le modèle de l'Institut des Sciences Appliquées de Lyon. Cet établissement supérieur permettra au pays de former rapidement les ingénieurs d'études et d'exécution qui lui manquent,

2°) d'accroître l'équipement de l'enseignement technique du 2ème degré, par simple extension des locaux existants en vue d'augmenter les effectifs de cet enseignement d'environ 3.000 élèves,

3°) d'étendre le réseau d'écoles professionnelles du 1er degré dans la zone Nord et les centres ruraux,

4°) d'équiper enfin en matériel les ateliers qui seront créés.

Le réseau de centres d'orientation professionnelle pourra être développé lorsque les centres existants fonctionneront dans de nouvelles conditions adaptées aux problèmes de la formation des cadres.

II. FORMATION PROFESSIONNELLE ACCELEREE : (Ministère du Travail)

Le Ministère du Travail dispose actuellement de 5 centres d'instruction professionnelle qui totalisent un effectif de 700 élèves, et de 5 centres de formation de tailleurs que fréquentent 200 élèves.

Depuis sa création en 1950, la formation professionnelle accélérée n'a touché qu'environ 6.000 travailleurs dont seulement 1.345 ont obtenu le Certificat de formation professionnelle.

L'insuffisance de ces résultats et l'inadaptation des C.I.P. aux besoins de l'économie nationale, ont conduit le Ministère du Travail à repenser entièrement le problème de la formation professionnelle. A cet effet il a été institué une commission de coordination réunissant tous les départements ministériels et groupements privés intéressés à la formation technique. Cette commission est placée sous l'autorité du Comité Social Interministériel.

Les travaux de cette Commission ne sont pas suffisamment avancés pour qu'il soit possible de présenter dès à présent un programme concret de formation professionnelle à long terme.

Dans ces conditions il a été jugé préférable, en attendant les résultats des travaux de la Commission, de ne retenir au Plan Biennal que les projets absolument nécessaires au démarrage de la nouvelle formule de formation professionnelle, c'est-à-dire :

-Equipement en matériel et en outillage du Centre National de formation d'instructeurs établi dans les locaux d'un ancien C.I.P. à Rabat.

-Création de 6 C.I.P. dans les grands centres industriels pour répondre aux besoins les plus urgents; ces C.I.P. ne devront pas comporter d'internats.

-Création d'un Collège ouvrier pour la formation économique et sociale des travailleurs.

La formation professionnelle accélérée des travailleurs est devenue un problème national à la solution duquel les entreprises privées doivent participer.

Des formules originales ont déjà été expérimentées dans certains services concédés. Le Gouvernement souhaite que les entreprises de moyenne et grande importance s'inspirent de ces expériences et participent ainsi à la formation professionnelle des travailleurs qu'elles utilisent.

III. AUTRES FORMES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les crédits inscrits dans les rubriques autres que les deux précédentes, doivent servir :

- à consolider des crédits engagements (enseignement agricole et forestier),

- à permettre l'achèvement de certains établissements (enseignement maritime et écoles militaires),

- à autoriser de nouvelles extensions (école d'ouvriers mineurs et école marocaine d'administration).

Le projet de construction d'une école des P.T.T. n'a pas été retenu au Plan Biennal, les formules provisoires qui ont été adoptées par le Ministère des P.T.T. pour la formation de ses agents pouvant être maintenues pendant encore 2 ans.

Tableau annexe aux Sections I et II

EFFECTIF DES ETUDIANTS ET ELEVES ADMIS AUX DIFFERENTS EXAMENS
DE L'ANNEE SCOLAIRE 1956 - 1957

(au Maroc)

* * *

D I P L O M E S	Marocains	Etrangers	T o t a l
LICENCES :			
- ès sciences	58	171	229
- ès lettres	10	110	120
- en droit			
3ème année	-	13	13
2ème année	7	22	29
1ère année	17	29	46
Capacité en Droit :			
2ème année	3	18	21
1ère année	5	13	18
B. E. J. A. M.	3	4	7
BACCALAUREAT :			
1ère Partie	369	753	1.122
2ème Partie	206	582	788
Brevet élémentaire	2	69	71
B. E. P. C.	922	1.351	2.273
C. E. P. E.	845	2.017	2.862
C. E. P. M.	8.212	-	8.128
TECHNIQUE :			
B. E. I.	38	208	246
C. A. P.	384	570	954
Certificats d'apprentissage	78	4	82

Section III - JEUNESSE ET SPORTS

Le Service de la Jeunesse et des Sports a bénéficé dans le cadre du dernier plan quadriennal de moyens financiers relativement élevés qui ont permis à ce service :

- d'une part, de réaliser un équipement sportif et un réseau de centres de rééducation de jeunes délinquants dont le pays peut être fier,
- d'autre part, de tenter d'autres expériences éducatives touchant aussi bien les jeunes que les adultes : camps de vacances, maisons de jeunes, activités culturelles, Ecoles de sports etc...

Le succès des camps de vacances qui a rassemblé 25.000 jeunes en 1957, mérite d'être signalé, ainsi que celui des foyers féminins qui touchent actuellement 8.000 jeunes filles et femmes.

Dans le cadre du Plan Biennal, il sera demandé au Service de la Jeunesse et des Sports, de limiter son action directe et de porter dorénavant ses efforts dans le sens d'une aide aux organisations privées de la Jeunesse et des Sports.

Il appartient en effet aux jeunes d'organiser, par eux mêmes, le cadre de leurs loisirs et de leurs activités éducatives, l'Etat se bornant à provoquer ou à soutenir l'initiative privée.

Dans cet esprit, le programme d'équipement de la Jeunesse et des Sports a été réduit au strict minimum.

I- Equipement sportif

La dotation prévue, soit 360 millions sera affectée principalement à l'équipement sportif de la zone Nord et des Centres ruraux, ainsi qu'à l'octroi de subventions d'aménagement aux associations sportives.

II- Education surveillée

Actuellement la capacité d'accueil des Centres de rééducation de jeunes délinquants est de 1.200 lits.

Le Plan Biennal prévoit de porter cette capacité d'accueil à 1.600 lits. Il sera créé à cet effet un centre d'observation et de rééducation à Oujda, un centre de rééducation en Zone Nord, un centre féminin d'accueil et de triage à Marrakech, et un home de semi-liberté pour filles à Rabat. Le coût total de ces projets est évalué à 130 millions.

III- Education féminine

Un crédit de 115 millions est prévu pour la création de deux centres régionaux de formation de monitrices, de 5 foyers urbains, de 25 foyers ruraux, et l'achat de 20 baraques à implanter dans les bidonvilles.

L'action féminine du Service de la Jeunesse et des Sports apparaît surtout comme étant une action d'éducation de base auprès des filles qui ne sont pas ou n'ont pas été scolarisées.

Il ne semble ni judicieux ni économique qu'au sein du même département ministériel, la responsabilité de l'éducation de base soit partagée entre deux services.

IV- Mouvements de Jeunesse

La dotation prévue, soit 170 millions doit permettre :

- la création de quatre maisons de jeunes en Zone Nord, qui doivent servir également d'agences au Service de la Jeunesse et des Sports,
- l'aménagement de camps en zone Nord et l'achat du gros matériel nécessaire,
- l'octroi de subventions d'aménagement aux mouvements de jeunesse.

La création d'un Centre National d'éducation populaire n'a pas été retenue par la Commission Centrale d'Etudes et de Financement qui souhaite qu'un meilleur emploi soit fait des centres de formation contrôlés par le Service de la Jeunesse et des Sports.

La Commission recommande en particulier que le Centre des chênes soit choisi par le Ministère de l'Education Nationale comme l'unique centre de formation de cadres, et que ce centre soit largement ouvert aux Ministères et organismes privés qui désireraient organiser des stages.

Par ailleurs la Commission estime que les activités culturelles doivent être laissées à l'initiative des organisations privées et que le rôle de l'Etat doit se borner à soutenir ces organisations. Dans cet esprit le Plan Biennal prévoit l'octroi de subventions d'aménagement aux associations culturelles.

* *
*

Section IV - SANTE PUBLIQUE

A) Situation actuelle :

Au 1er Janvier 1957, la Santé Publique disposait d'un réseau de formations sanitaires et cliniques comprenant :

- 12 hôpitaux généraux autonomes
- 13 formations anti-tuberculeuses
- 3 hôpitaux ophtalmologiques
- 6 hôpitaux neuropsychiâtriques
- 2 Maternités
- 1 centre anti-cancéreux
- 315 salles de visite et dispensaires ruraux
- 127 centres de Santé, dispensaires urbains, groupes mobiles et centres médico-sociaux.

L'ensemble des formations et établissements hospitaliers représentait 16.000 lits au 1er janvier 1957 et 17.000 lits environ au 1er janvier 1958, contre 12.600 lits fin 1953.

L'effort d'équipement ainsi réalisé dans le cadre du 2ème plan quadriennal a permis d'augmenter sensiblement l'activité des services de Santé.

Cependant,depuis deux ans, des problèmes difficiles de fonctionnement se posent dans les établissements d'Etat, qui s'expliquent en grande partie par l'insuffisance en nombre du personnel médical dont les effectifs n'ont pas suivi la même progression que les activités du Ministère de la Santé. On évalue à l'heure actuelle,à 1.200 le nombre de médecins en exercice au Maroc, dont 400 seulement au service de l'Etat, soit une densité médicale moyenne de 1 médecin pour 22.500 habitants. En réalité, la densité médicale est plus faible dans les campagnes, certaines régions comme le Tafilalet ou Ouarzazate étant particulièrement défavorisées.

B) Programme d'équipement 1958 - 1959 :

Dans ces conditions, et bien que l'équipement sanitaire du pays soit encore loin de répondre d'une manière satisfaisante aux besoins des populations, il paraît nécessaire de marquer une pause dans la construction des grands hôpitaux et de chercher avant tout à améliorer le rendement des moyens hospitaliers existants.

Telle est d'ailleurs la politique du Ministère de la Santé qui a déjà entrepris cette amélioration en procédant à un regroupement de ses services hospitaliers en vue d'un meilleur fonctionnement.

En outre ce Ministère envisage :

- La création de centres de diagnostic, dotés de moyens puissants en radiologie et laboratoire, ce qui permettra un travail sûr et rapide, abrégeant la durée du séjour à l'hôpital et la durée de la maladie.

- La création de centres de convalescents permettant de libérer un grand nombre de lits d'hôpitaux et d'utiliser ainsi au mieux les moyens techniques existants.

- L'augmentation du personnel médical et para-médical en vue d'obtenir une densité voisine de 1 médecin pour 20.000 à 30.000 habitants dans les campagnes et de 1 médecin pour 15.000 à 20.000 habitants dans les villes.

Dans le domaine de l'équipement proprement dit, le plan biennal permettra d'achever les travaux qui sont en cours dans l'ex-zone Sud et d'entreprendre pour un montant de 710 millions des travaux nouveaux dans l'ex-zone Nord insuffisamment équipée, la priorité étant accordée à l'installation d'hôpitaux ruraux d'importance moyenne.

Les travaux nouveaux en zone Sud sont réduits au strict minimum et ne concernent essentiellement les centres hospitaliers de Casablanca et de Fès (regroupement des services, accroissement des dispensaires et centres de Santé polyvalents).

Au total, la Santé Publique disposera au cours des exercices budgétaires 1958-1959 d'un montant de crédit s'élevant à 2.800 millions de francs.

CHAPITRE VII

EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

* * *

CHAPITRE VII

EQUIPEMENT ADMINISTRATIF

Depuis 1949 une vingtaine de milliards ont été dépensés dans la construction de bâtiments pour le fonctionnement des administrations publiques.

Compte tenu de la faiblesse de nos moyens financiers et de la priorité absolue accordée aux investissements productifs et sociaux, toute construction administrative nouvelle qui ne s'impose pas inéluctablement, sera rigoureusement écartée.

Il est bien entendu qu'il faut assurer les conditions de la bonne marche des services publics, mais au coût minimum.

Or dans le passé ce principe d'économie dans les dépenses de constructions administratives n'a pas été respecté :

- On a très souvent construit des bâtiments luxueux, sous prétexte d'assurer de bonnes conditions de travail aux agents de l'Etat (parmi les exemples de telles constructions on peut citer les immeubles dans lesquels sont installés les Administrations Centrales du Travail et des Questions Sociales, de l'Habitat, du Service des Statistiques et du Plan etc ...)

- Les constructions administratives se sont multipliées sans qu'aucun plan d'ensemble ait jamais envisagé une redistribution des moyens existants (en bâtiments et logements administratifs), après inventaire des ressources et des besoins.

Il est temps de réagir. Il n'est pas possible d'accepter que des ressources vitales pour le développement économique et social du pays soient gaspillées en dépenses improductives.

Si nous devions satisfaire la totalité des demandes d'équipement administratif présentées par les Ministères dans le cadre du plan biennal 1958-1959, il faudrait dégager plus de 15 milliards de francs, soit 17 % du total des prévisions d'investissements publics.

Or il apparaît que plusieurs administrations disposent d'un nombre de locaux administratifs supérieur au volume de leurs besoins, alors que d'autres - en particulier de nouvelles administrations comme la Justice - sont insuffisamment pourvues.

Devant la gravité du problème, la Commission Centrale émet le voeu qu'il soit procédé, dans les plus brefs délais, à une redistribution des locaux administratifs existants afin de faire face aux besoins les plus urgents.

Les seules dépenses d'équipement administratif retenues dans le cadre du plan biennal sont destinées à faire face à la consolidation d'engagements de l'Etat reportés d'année en année depuis 1955.

En tout état de cause, les services financiers chargés de l'adaptation du budget annuel à la réalisation des objectifs du plan écarteront avec la plus extrême sévérité toute proposition de dépense qui ne s'imposerait pas inéluctablement.

TABLEAU I

RECAPITULATION DES INVESTISSEMENTS

PREVUS AU TITRE DU PLAN BIENNAL 1958 - 1959

(en milliers de francs)

SECTEURS	MONTANT
I - Agriculture	17.251.400
II - Hydraulique	14.051.000
III - Secteur Energétique, industriel, commercial	5.808.250
IV - Communications	13.491.700
V - Habitat	14.981.600
VI - Equipement culturel et social	12.406.700
VII - Equipement administratif	8.000.000
VIII - Dépenses exceptionnelles	3.500.000
TOTAL	89.490.650

Les prévisions du plan constituent l'hypothèse maxima du volume des investissements publics à réaliser en 1958-1959. Il appartiendra aux services compétents d'adapter le montant annuel des moyens de paiement mis à la disposition des services techniques à la fois aux possibilités de financement et aux possibilités de réalisation des travaux prévus.

PLAN 1958-1959

(en milliers de francs)

RUBRIQUES	Projet de plan 1958 - 1959
I - AGRICULTURE	
A - Action préalable au développement de la production	
1. Défense et restauration des sols	1.500.000
2. Reboisement et mise en valeur du domaine forestier	
a) reboisement	1.300.000
b) chemins forestiers	500.000
c) maisons forestières	196.000
d) Fonds forestier	200.000
Total 2	2.196.000
3. Travaux fonciers	210.000
4. Développement général de l'Agriculture	
a) équipement des services agricoles	160.000
b) expérimentation et centres de recherches	208.400
c) mise en valeur	600.000
Total 4	968.400
Total A	4.874.400
B - Action directe sur la production	
1. Vulgarisation agricole	
a) cultures améliorée	900.000
b) aide à l'équipement de l'agriculture traditionnelle	400.000
c) arboriculture	300.000
Total 1.	1.600.000
2. Centrale de Travaux agricoles	8.200.000
3. Elevage	500.000
4. Communes rurales	680.000
Total B	10.980.000
C - Conditionnement et valorisation des produits	
1. stockage des céréales	140.000
2. équipement frigorifique, centrales laitières, coopératives agricoles,	202.000
Total C	342.000
D - Lutte contre les ennemis des cultures	
Lutte anti-acridienne	1.055.000
TOTAL AGRICULTURE (A + B + C + D)	17.251.400

II - HYDRAULIQUE	
A - Hydraulique agricole	
1. Grands périmètres d'irrigation	
a) nivellement et triangulation	164.000
b) études et expérimentation	
Travaux Publics	480.000
Génie Rural	388.000
c) Travaux	
Travaux Publics	7.215.000
Génie Rural	1.200.000
Total 1.	9.447.000
2. Petite et Moyenne hydraulique	
a) irrigation	
Travaux Publics	1.314.000
Génie Rural	1.400.000
b) forages, équipement pastoral et points d'eau	470.000
Total 2.	3.184.000
3. Assainissements	
a) assainissement du Rharb :	
Service topographique	60.000
Travaux Publics	230.000
Génie Rural	160.000
b) autres assainissements	
Travaux Publics	260.000
Total 3.	710.000
Total A	13.341.000
B - Hydraulique urbaine	710.000
TOTAL HYDRAULIQUE (A + B)	14.051.000
III - SECTEUR ENERGETIQUE, INDUSTRIEL, COMMERCIAL	
A - Energie	
1. Charbon	P.M.
2. Pétrole	P.M.
3. Energie électrique	1.400.000
4. Electrification rurale	580.000
Total A	1.980.000
B - Mines et Industries	
1. Mines et industries	220.000
2. Participations de l'Etat	3.000.000
Total B	3.220.000
C - Artisanat	208.250
D - Pêches et Marine Marchande	200.000
E - Tourisme	200.000
TOTAL SECTEUR ENERGETIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (A + B + C + D + E)	5.808.250

IV - COMMUNICATIONS		
A - Routes		
1. Routes principales et secondaires		4.100.000
2. Matériel et études		300.000
3. Chemins tertiaires, pistes et ponts		2.150.000
4. Pistes minières		56.000
	Total A	6.606.000
B - Ports		
1. Casablanca		774.000
2. Safi		150.000
3. Kénitra		750.000
4. Agadir		70.000
5. Ports secondaires		475.000
	Total B	2.219.000
C - Chemins de Fer		1.274.700
D - P.T.T.		
1. Télécommunications		2.253.000
2. Bâtiments		376.000
3. Radiodiffusion		513.000
	Total D	3.142.000
E - Infrastructure aéronautique		250.000
TOTAL COMMUNICATIONS (A + B + C + D + E)		13.491.700
V - HABITAT		
1. Achat de terrains		832.000
2. Logement de fonctionnaires		1.649.600
3. Habitat économique		11.500.000
4. Aménagements ruraux		1.000.000
TOTAL HABITAT		14.981.600
VI - EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL		
A - Enseignement		
1. Enseignement général		
a) enseignement primaire, secondaire et formation de maîtres		5.800.000
b) enseignement supérieur et services communs		700.000
	Total 1.	6.500.000
2. Enseignement technique		
a) enseignement technique général		1.400.000
b) enseignement agricole		50.000
c) école forestière		41.000
d) école d'ouvriers mineurs		23.000
e) formation professionnelle		650.000
f) enseignement maritime		45.000
g) école d'administration		17.500
h) écoles militaires		105.200
	Total 2.	2.331.700
	Total A	8.831.700

B - Jeunesse et Sports	
1. Action culturelle et sociale	415.000
2. Equipement sportif	360.000
Total B	775.000
C - Equipement sanitaire	2.800.000
TOTAL EQUIPEMENT CULTUREL ET SOCIAL (A + B + C)	12.406.700
VII - EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	
A - Dépenses militaires	2.000.000
B - Dépenses civiles	6.000.000
TOTAL EQUIPEMENT ADMINISTRATIF (A + B)	8.000.000
VIII - DEPENSES EXCEPTIONNELLES	
Régularisation des dépenses d'équipement économique et social effectuées dans l'ex-zone Nord	3.500.000
TOTAL GENERAL	89.490.650

* * *

TABLEAU II

MOYENS DE FINANCEMENT DU PLAN BIENNAL 1958- 1959

NATURE DES RESSOURCES	MONTANT
I - Ressources locales	
1°/ Recettes définitives	
- Caisse Spéciale des Travaux Publics	8.000.000
- Versements de l'O.C.P.	13.000.000
- Taxe sur les transactions (collectivités rurales)	700.000
- Impôt chemins de fer	400.000
- Auto-financement des ports	500.000
- Fonds forestier	200.000
Total	22.800.000
2°/ Recettes d'emprunts	
- Emprunts à moyen terme et éventuellement moyen de trésorerie	8.690.650
Total des ressources locales	31.490.650
II - Emprunts extérieurs	58.000.000
TOTAL GENERAL	89.490.650